

Rapport annuel
Fonds Commun de Placement
SCOR SUSTAINABLE EURO HIGH
YIELD

29 décembre 2023

Société de Gestion

SCOR Investment Partners SE
5 avenue Kléber 75016 Paris

Dépositaire

BNP Paribas S.A.

Commissaire aux comptes

Mazars

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION

IDENTIFICATION	3
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	10
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	14
VIE DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE	17
AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	18

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	24
---	----

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	28
BILAN PASSIF	29
HORS BILAN	30
COMPTE DE RESULTAT	31

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	32
EVOLUTION DE L'ACTIF NET	34
VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	35
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF et DE HORS BILAN.....	36
VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF et DE HORS BILAN	37
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN.....	38
CREANCES ET DETTES VENTILATION PAR NATURE.....	39
COMPLEMENTS D'INFORMATION	40
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	43
TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	48
INVENTAIRE DETAILLE.....	50

ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL

INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 8, PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 ET A L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU REGLEMENT (UE) 2020/852	57
--	----

IDENTIFICATION

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais et coupons nets réinvestis, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro High Yield 3% Issuer Constraint ex Financial TR Unhedged (« l'Indicateur de Référence ») sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). En effet, l'ensemble des actifs détenus en portefeuille suivra un processus d'investissement durable qui se repose essentiellement sur la note ESG de chacun des titres. Les titres bénéficiant d'une note ESG représenteront au minimum 90% de l'actif net.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence du FCP est le Bloomberg Barclays Euro High Yield 3% Issuer Constraint ex Financial TR Unhedged publié par la société Bloomberg. Il intègre les obligations d'entreprises à taux fixe, de notation dite spéculative, libellées en euro et régulièrement cotées. Leur montant à l'émission doit excéder 150 millions d'euros. Les valeurs émises par des entités de pays dits émergents (notation souveraine inférieure ou égale à Baa1/BBB+/BBB+) sont exclues de l'indice. Enfin, celui-ci est pondéré par les capitalisations de marché limitées à 3% et calculé sur la base des cours de clôture des titres sur leur marché local, coupons courus inclus. L'indice est rebalancé tous les mois.

Il est publié chaque jour par Bloomberg sous le code LEXFTREU Index.

L'administrateur de l'indicateur de référence est le Bloomberg Index Services Limited (« BISL »). Cet administrateur, basé au Royaume-Uni est autorisé par la FCA (Financial Conduct Authority) en vertu de l'Article 34 de la réglementation Benchmark en vigueur au Royaume-Uni et apparaît sur le registre de la FCA disponible à l'adresse suivante : <https://www.fca.org.uk/markets/benchmarks/new-uk-benchmarks-register>. A la connaissance de la société de gestion, les dispositions transitoires de l'Article 51 du Règlement (UE) 2016/1011 s'appliquent, de telle manière que l'indice de référence du fonds peut continuer à être utilisé jusqu'au 31 décembre 2023. Des précisions complémentaires relatives à l'indice (y compris ses composantes) figurent sur le site internet de l'administrateur de l'indice à l'adresse suivante : www.bloombergindices.com

Stratégie d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais et coupons nets réinvestis, supérieure à celle de l'Indicateur de Référence sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Univers d'investissement

L'univers d'investissement est majoritairement composé d'obligations émises par des émetteurs de la catégorie spéculative (« l'Univers d'Investissement »).

L'équipe de gestion procède à l'analyse financière de chaque titre selon l'« approche financière » décrite ci-après afin de sélectionner les titres du portefeuille en ligne avec l'objectif de gestion.

L'approche ESG

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Outre l'analyse financière des émetteurs, le gérant intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans le cadre d'une analyse extra-financière. Cette approche appliquée afin de déterminer l'univers d'investissement éligible ainsi que les caractéristiques environnementales et sociales prises en compte dans le processus d'investissement est décrite dans la publication précontractuelle déterminée par la SFDR et disponible en Annexe 1.

La stratégie d'investissement durable est définie, mise en place et systématiquement suivie par l'équipe de gestion, sous la responsabilité du Head of Sustainable Investment. Les contrôles des critères d'investissement ESG sont effectués par l'équipe Risque de SCOR Investment Partners SE. Depuis fin décembre 2021, le FCP bénéficie du label LuxFLAG ESG, pour autant, le FCP ne bénéficie pas du label ISR.

Contraintes du portefeuille

La société de gestion étant particulièrement attentive au changement climatique, le FCP applique une contrainte spécifique dans les quatre secteurs suivants : le secteur énergétique, le secteur des services aux collectivités, le secteur de l'automobile et le secteur chimique. La Note Environnementale moyenne par secteur du FCP doit être supérieure à la Note Environnementale moyenne de ce même secteur de l'Indicateur de Référence du FCP.

L'échelle de notation de cette Note Environnementale s'établit de A+ à D-, la note A+ correspondant à la meilleure note possible, D- étant la moins bonne note possible. La Note Environnementale minimale retenue est la note D.

Le portefeuille pourrait n'être investi dans aucun des quatre secteurs cités ci-dessus.

Pour illustration, la Note Environnementale de ces quatre secteurs est principalement pondérée par les critères suivants :

- pour le secteur énergétique : le scope 1 des émissions de gaz à effet de serre associés aux activités de l'émetteur, les politiques de l'émetteur visant à préserver la qualité de l'air, le traitement des eaux usées par l'émetteur ;
- pour le secteur des services aux collectivités : les sources d'énergie utilisées par l'émetteur, le pourcentage d'énergie renouvelable utilisée par l'émetteur, l'efficacité en termes d'usage de l'eau de l'émetteur ;
- pour le secteur automobile : l'efficacité énergétique des produits fabriqués par l'émetteur, le taux de retraitement des déchets associés à la production industrielle de l'émetteur, le pourcentage de véhicules à faible impact écologique produits par l'émetteur ;
- pour le secteur chimique : les émissions de gaz à effet de serre de l'émetteur, la politique et la stratégie de réduction de gaz à effet de serre de l'émetteur.

L'ensemble du portefeuille est couvert par le processus d'investissement durable.

Les titres bénéficiant d'une note ESG représenteront au minimum 90% de l'actif net.

L'approche financière :

L'analyse financière s'articule autour de deux axes :

Analyse « top down » :

L'analyse « top down » a pour objectif de déterminer l'exposition cible globale du portefeuille relative à l'Indicateur de Référence (surexposition, sous-exposition, exposition neutre) ainsi qu'une allocation par secteur d'activité et/ou par notation financière. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur les données macro-économiques disponibles ainsi que les éléments techniques qui déterminent les tendances du marché High Yield tels que les besoins de refinancement estimés pour les entreprises de l'univers en général ou encore l'évolution future du taux de défaut des entreprises de la catégorie spéculative.

Analyse « bottom up » :

Le FCP cherche à optimiser la performance grâce à une gestion dynamique consistant à sélectionner les titres les plus attractifs pour une qualité de crédit donnée. Outre les éléments fournis par les agences de notation, l'équipe de gestion procède à une analyse interne qualitative des émetteurs de l'Univers d'Investissement. L'analyse interne cherche notamment à évaluer la stabilité des ratios de protection de la dette d'un émetteur pour sa notation. En complément de l'analyse fondamentale d'un émetteur, une analyse en valeur relative est produite à partir d'outils quantitatifs permettant de donner la valeur théorique d'un « spread » pour un secteur et une qualité de crédit donnés. A ce titre, le FCP pourra intervenir sur des titres de différents niveaux de séniorité de la structure de capital d'un émetteur.

La sélection des titres repose sur une analyse du risque de crédit. La cession ou l'acquisition d'un titre ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notations. L'équipe de gestion détermine, après analyse, la qualité de crédit des titres à l'acquisition, en cours de vie et à la cession.

Composition du portefeuille

Le portefeuille est investi en :

▪ Titres de créances, instruments du marché monétaire

Jusqu'à 100% de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est majoritairement investi dans les titres de créances d'entreprises de la catégorie spéculative c'est-à-dire dont la notation est inférieure ou égale à BB+ (S&P ou Fitch) ou Ba1 (Moody's) ou via une notation interne à la société de gestion équivalente. Ces actifs peuvent être émis dans des pays qui n'appartiennent pas à l'OCDE, et donc issus des marchés émergents, dans la limite de 5% de l'actif net du FCP.

Ces titres de créances peuvent être des obligations « callables ». Il s'agit d'obligations pour lesquelles l'émetteur possède des options de rachats (une ou plusieurs dates pendant une période) à un prix prédéfini.

Le FCP peut investir dans des titres de créance de la catégorie « investment grade » c'est-à-dire des titres de créance dont la notation est au moins égale à BBB- (S&P ou Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou via une notation interne à la société de gestion, ou dans des titres de créance d'émetteurs « non notés », dans la limite de 30% de l'actif net.

Le FCP peut investir dans des titres de créance émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales publiques de la zone euro jusqu'à 70% de l'actif net.

Le FCP est investi à hauteur de 80% minimum de l'actif en titres de créances majoritairement à taux fixe.

Le FCP peut investir dans des Titres de Créances Négociables à moins de 3 mois d'émetteurs privés de rating minimum A1/P1 ou via une notation interne à la société de gestion, libellés en euros dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP n'investira pas dans des Total Return Swaps (TRS).

Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité de 0 à 10, sans contrainte de maturité sur les titres.

Le FCP investit uniquement dans des titres libellés en euro.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne.

L'ensemble de ces titres est couvert par le processus d'investissement durable.

▪ Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Jusqu'à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie le FCP peut investir dans des OPC monétaires français et/ou européens labellisés ISR ou Febelfin. Pour autant, le FCP ne bénéficie pas du label ISR.

▪ Actions ou autres titres de capital

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions. La somme de l'exposition action découlant de l'investissement en direct et via des obligations convertibles sera limitée à 10% de l'actif net.

L'ensemble de ces titres est couvert par le processus d'investissement durable.

▪ Titres intégrant des dérivés

Le FCP peut détenir des obligations convertibles jusqu'à 10% de son actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations « callables » (voir paragraphe « titres de créances, instruments du marché monétaire »).

L'ensemble de ces titres est couvert par le processus d'investissement durable.

▪ Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts au sens de l'article R. 214-14 du Code Monétaire et Financier, jusqu'à 10% de son actif net.

Les dépôts se verront attribuer une note ESG correspondant à la note ESG de l'établissement bancaire.

▪ **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

▪ **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;
- autre nature : sell and buy back ; buy and sell back.

Ces opérations porteront sur l'ensemble des actifs autorisés hors OPC.

Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie : au travers de prises en pensions de titres ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM ;
- contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPCVM : notamment via des mises en pension.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net.

Rémunération : Cf. paragraphe Frais et Commissions.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum (de l'actif net)	50%	50%	50%	0%
Proportion attendue (de l'actif net)	entre 0% et 50%	entre 0% et 50%	entre 0% et 50%	0%

La somme de l'exposition issue des titres vifs et des engagements aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres)

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans les pays de l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- (S&P ou Fitch) ou Aaa à Baa3 (Moody's) ou via une notation interne à la société de gestion équivalente. Les obligations doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères ci-dessus sont décrits dans la politique des risques de la société de gestion et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu :

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la politique risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en collatéral ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont réalisées dans le respect du risque de contrepartie autorisé par la réglementation. Aucun conflit d'intérêt n'a été identifié.

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le FCP peut utiliser les instruments suivants :

▪ **Dérivés**

Le gérant peut utiliser des instruments financiers négociés sur un marché réglementé : futures (contrat futures sur taux d'intérêt), options (options sur contrats futures de taux d'intérêt).

Les futures/options peuvent être utilisés pour des besoins d'exposition ou de couverture du risque de taux du portefeuille.

Ces produits dérivés peuvent être utilisés dans la limite de 100% de l'actif net du FCP sous la contrainte de respecter la fourchette de sensibilité globale du FCP comprise entre 0 et 10.

Des positions pourront également être prises en vue de couvrir les parts libellées en devises autres que l'euro contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital :** Il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque discrétionnaire :** Le style de gestion est discrétionnaire, ce qui signifie que le gérant peut s'éloigner de la composition de l'Indicateur de Référence en fonction de ses convictions sur les émetteurs ou de ses anticipations de marché. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la performance du FCP s'éloigne sensiblement de celle de l'Indicateur de Référence.
- **Risque de taux :** Le portefeuille étant principalement investi en titres à taux fixe, le porteur de parts est exposé au risque de taux. Il s'agit du risque de baisse de la valeur des instruments de taux induite par les variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité taux d'intérêt. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP peut baisser de manière sensible.
- **Risque de crédit :** Il s'agit du risque que la dégradation de la solvabilité d'un émetteur provoque une baisse de la valeur des titres qu'il a émis et donc de la valeur liquidative du FCP. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En cas de défaut de paiement, la valeur des titres peut être nulle.
- **Risque lié à l'approche ESG :** La prise en compte de l'approche ESG, et plus particulièrement l'intégration des exclusions dans le processus de sélection des investissements, peuvent créer un biais de performance par rapport à la performance de l'Indicateur de Référence du FCP.

De plus, l'approche ESG repose d'une part sur les données fournies par le prestataire de données ESG sélectionné par la société de gestion et d'autre part sur une analyse interne des informations fournies par les émetteurs que la société de gestion considère comme fondées ou exactes au jour de leur établissement.

Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés (hors fonds gérés par la société de gestion) peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

▪ **Risques liés aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières :**

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent engendrer des risques pour le fonds tels que :

- le risque de contrepartie : il s'agit du risque de perte qui provient du fait qu'une contrepartie à une opération d'acquisition et de cession temporaires de titres peut manquer à ses obligations avant le règlement définitif de l'opération.

- le risque de conservation : il s'agit du risque de perte des actifs apportés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou de fraudes du dépositaire.
- des risques opérationnels.
- un risque juridique : il résulte d'une rédaction potentiellement inadéquate des contrats mis en place avec les contreparties des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La gestion des garanties peut créer des risques pour le fonds tels que :

- le risque de liquidité : il s'agit du risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide pour être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie.
 - les risques de marché/corrélation : il s'agit du risque qu'un titre vendu en cas de défaut d'une contrepartie génère une moins-value par rapport à la valeur escomptée, entraînant une perte pour le fonds. La corrélation d'occurrence entre les mouvements de marchés baissiers et le défaut d'une contrepartie bancaire peut accentuer ce phénomène.
- **Risque lié aux titres spéculatifs** : Du fait d'une probabilité de défaut historiquement plus élevée que pour les titres non spéculatifs, l'investissement sur des titres à hauts rendements (high yield) ou non notés peut renforcer le risque de crédit, et pourra entraîner une baisse importante et rapide de la valeur liquidative.
 - **Risque lié aux titres émis dans des pays émergents** : Du fait d'une probabilité de défaut historiquement plus élevée que pour les titres OCDE, l'investissement sur des titres non OCDE (émergents) peut renforcer le risque de crédit, et pourra entraîner une baisse importante et rapide de la valeur liquidative.
 - **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
 - **Risque action** : La valeur du fonds peut baisser en cas de baisse du marché actions et/ou en cas de baisse de titres spécifiques détenus par le FCP.
 - **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés** : l'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du fonds.
 - **Risque de change** : Pour les parts libellées en CHF et USD, les parts étant hedgées, le risque de change est résiduel. L'attention des porteurs est attirée sur le risque de change résiduel qui découlerait d'une couverture imparfaite. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
 - **Risque en matière de durabilité** : Il est important de noter que le fonds peut être exposé à des Risques en matière de durabilité, ces risques sont intégrés au processus d'investissement et au processus de contrôle des risques s'ils s'avèrent être des risques qui pourraient avoir une incidence négative importante sur la valeur d'investissement et affecter la rentabilité du fonds. Le fonds est susceptible de subir l'impact d'événements relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui peuvent diminuer la valeur d'un investissement. Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements liés au climat résultant du changement climatique (dit « risque physique ») ou liés à la réponse de la société au changement climatique (dit « risque de transition ») qui peuvent entraîner des pertes imprévues qui pourraient affecter un ou plusieurs investissements du fonds et ainsi affecter la rentabilité du fonds. Les facteurs sociaux (qui peuvent prendre la forme par exemple d'inégalités salariales, de discrimination, de conditions de travail, de pratiques de santé et sécurité au travail, etc.) et les facteurs de gouvernance (qui peuvent prendre la forme par exemple de violation d'accords internationaux, de corruption, de fraude ou de manipulations comptables, etc.) peuvent se traduire par des risques de durabilité.

Durée minimale de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Affectation du résultat

Résultats nets : Capitalisation.
Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL * nombre de parts	Maximum 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL * nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL * nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL * nombre de parts	Néant

Frais facturés à l'OPCVM

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPCVM Groupe	0,50% TTC Taux maximum
2 Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Max : EUR 150 H.T.
3 Commission de surperformance	Néant	Néant

Informations complémentaires concernant les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, SCOR Investment Partners SE, effectuée pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes :

- la sélection des contreparties,
- la demande de mise en place des contrats de marché,
- le contrôle du risque de contrepartie,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM.

Les coûts éventuels sont supportés par la société de gestion.

Choix des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires contreparties doivent appartenir à la liste des intermédiaires et contreparties autorisés. Leur appartenance est validée par le Comité de sélection des intermédiaires et contreparties de la société de gestion et dépend de critères qualitatifs portant sur la qualité d'exécution, de la recherche et du bon déroulement des opérations de règlement-livraison. Lors de la négociation des opérations c'est le critère du meilleur prix qui reste le facteur discriminant.

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Environnement économique

2023 aura été en définitive un très bon cru pour la plupart des classes d'actifs et ce, malgré des temps de volatilité marquée et la persistance de risques géopolitiques élevés, avec la poursuite du conflit en Ukraine et le regain de tensions au Moyen-Orient à partir d'octobre.

Après une annus horribilis, l'année a démarré en fanfare, les marchés actions, crédit et de taux d'intérêt bénéficiant de l'effet combiné positif d'une décélération globale de l'inflation et de la résilience de la croissance.

Ce retour du Goldilocks a cependant été de courte durée, en raison de chiffres d'inflation décevants en février, éloignant le retour à l'objectif de 2% cher aux banques centrales et rendant plus probable la poursuite de la normalisation monétaire. Dans ce contexte, le narratif de taux d'intérêt durablement hauts (« higher for longer ») s'est progressivement développé, supporté par la solidité de la croissance et en particulier celle du marché de l'emploi. Les taux d'intérêt sont donc repartis à la hausse à partir de février. Ce mouvement haussier s'est poursuivi quasiment sans interruption jusqu'à octobre.

En effet, ni la faillite de quatre banques régionales américaines en mars, ni les discussions tendues sur le plafond de la dette américaine en mai n'ont modifié la trajectoire restrictive des banques centrales. Au cours du premier semestre, et malgré l'augmentation du risque systémique, la Banque Fédérale américaine et la Banque Centrale européenne auront augmenté leurs taux de 75bps et de 150bps respectivement portant leurs taux de référence à 5,25% et 3,5%.

Les actions mises en place par les banques centrales (garanties des dépôts, nouvelles lignes de liquidités, ...) lors de la crise bancaire et l'accord de dernière minute pour relever le plafond de la dette américaine ont cependant évité un effet domino. Et excepté le secteur financier où un sauvetage en urgence de Crédit Suisse par son homologue UBS a dû être organisé par la Banque Nationale Suisse, les marchés sont restés solides, effaçant rapidement la volatilité enregistrée en mars.

Août a vu le retour de la volatilité, alimenté par la conviction grandissante de taux durablement hauts. En effet, la publication d'un chiffre de croissance pour le troisième trimestre bien au-dessus des attentes a confirmé la vigueur de l'économie américaine et éloigné d'autant les risques d'une récession. L'augmentation concomitante du prix du pétrole pouvait par ailleurs faire craindre de nouvelles tensions à court terme du côté de l'inflation, Brent et WTI revenant autour de USD 95 le baril fin septembre. Dans ce contexte, les banques centrales ont maintenu en septembre leur biais restrictif. Bien que laissant ses taux inchangés, la Fed a ainsi relevé ses prévisions de croissance et d'inflation et réduit ses anticipations de baisse de taux pour 2024. Malgré un ralentissement marqué de l'activité en zone euro, la BCE a porté son taux à un plus haut historique de 4%, faisant de la normalisation de l'inflation sa priorité. Ce ton restrictif a entraîné une nouvelle hausse des taux d'intérêt, le taux 10 ans américain dépassant les 5% en octobre, un plus haut depuis la crise financière de 2007. Contrairement aux phases précédentes, le mouvement a affecté principalement les maturités longues des courbes qui étaient en outre pénalisées par la dégradation des déficits budgétaires. Les primes de crédit et les marchés actions ont aussi été pénalisés par cette volatilité accrue des taux sans pour autant effacer complètement la performance enregistrée depuis le début d'année.

Des signes positifs du côté de l'inflation ainsi qu'un discours plus accommodant des banques centrales ont mis fin à cette tendance négative à partir de novembre. Confirmant dans un premier temps un long statu quo de sa politique, la Fed a finalement reconnu en décembre que l'inflation ralentissait plus vite qu'anticipé, ce qui devrait militer pour 0,75% de baisse de taux en 2024. Le rallye ainsi amorcé a permis à la plupart des actifs financiers de connaître une fin d'année spectaculaire.

Ainsi, l'indice S&P 500 et l'indice Euro Stoxx 50 progressent respectivement de 26,3% et 23,2% sur l'année, la moitié de cette performance ayant été réalisée au cours des deux derniers mois de l'année. Plus spectaculaire encore est

la performance des géants de la tech américaine (Microsoft +58,2% Alphabet +58,3% et surtout Nvidia +239%) portés par les revenus liés à l'intelligence artificielle.

Le retour de l'appétit pour le risque a également soutenu les primes de crédit qui ont bénéficié de surcroît de résultats d'entreprises plutôt résilients dans un contexte de forte remontée des taux et de taux de défaut contenus. Les indices Bloomberg US Corporate Bond et EUR Corporate bond réalisent une performance de 8,5% et 8,2% alors que celle de leurs homologues High Yield avoisine les 13%. Les leveraged loans européens progressent quant à eux de 13,5%.

Sur les taux, une troisième année consécutive de performance négative a été évitée grâce au discours accommodant des banques centrales en fin de période. Les taux US 2 et 10 ans sont quasiment stables par rapport au début de la période, à 4,3 % et 3,9 % respectivement, tandis que les taux EUR 2 et 10 ans terminent l'année en baisse de 0,4 % à 0,6 %, à 2,4 % et 2,0 % respectivement. L'atterrissage final ne reflète cependant pas la volatilité massive enregistrée tout au long de l'année, avec une amplitude moyenne des taux de près de 150 points de base entre les plus hauts et les plus bas.

Enfin, la perspective d'une Fed moins restrictive et d'un ralentissement de l'activité, le dollar US, quant à lui, termine en léger retrait contre les devises du G10.

Dans ce paysage positif, la Chine fait figure de mauvais élève, pâtissant de la crise durable de son secteur immobilier et de son impact négatif sur la confiance des consommateurs. Passée la forte reprise du premier trimestre liée à la fin de la politique zéro-Covid, l'économie chinoise a en effet par la suite sous-performé, requérant la mise en place de mesure accommodantes, à contrepied de la tendance globale.

Politique d'investissement

Le marché Euro High Yield a enregistré une performance de +12,85% en 2023, après une performance de -9,93% en 2022 et de +3,58% en 2021.

Malgré le niveau des taux d'intérêt, la volatilité du marché, les inquiétudes sur l'économie et le conflit au Moyen-Orient, l'OAS moyen s'est resserré de 111 points de base, passant de 405 à 294 points de base en 2023, après s'être élargi de 146 points de base en 2022. Le niveau des spreads ont atteint un sommet à la fin du mois de mars (444 points de base) pendant la crise bancaire et, à partir de là, ils se sont resserrés pour atteindre leur niveau le plus bas, à savoir 294 points de base, le 31 décembre.

Les obligations notées B ont surperformé le marché et ont enregistré une performance de +15,87 % en 2023, contre +12,60 % pour les obligations notées CCC et +11,76 % pour les obligations notées BB. Les noms cycliques ont surperformé le marché enregistrant une performance de +25,03% pour le secteur « Loisirs », +19,57% pour le secteur des « Produits de Consommation » et +18,96% pour la « Distribution ». Les secteurs les moins performants ont été les « Métaux » (+5,45%), « Matériaux de construction » (+6,42%) et « Emballage » (+7,88%).

Les obligations à plus longue échéance ont surperformé celles à plus courte échéance. En effet, les obligations dont la date d'échéance est comprise entre [5-7] ans ont enregistré une performance de 16,11 % contre 9,95 % pour celles dont la date d'échéance est comprise entre [1-3] ans.

Selon JP Morgan, les émissions d'obligations d'entreprises européennes à haut rendement ont augmenté de 79% en glissement annuel pour atteindre 56,9 milliards d'euros, principalement drivé par les émetteurs situés dans la catégorie la plus élevée de notation (56% BB | 38% B | 6% NR | 0% CCC pour la première fois depuis 2009). Néanmoins, il représente une baisse de 32 % par rapport à la moyenne à 10 ans en raison de la hausse du coût de la dette pour les émetteurs en 2022 et 2023. Ainsi, le contexte économique actuel a conduit à une accumulation de dettes arrivant à échéance à court terme, les entreprises reportant leur refinancement dans l'espoir d'un allègement futur des coûts de financement. Néanmoins, la récente baisse des taux en décembre a comblé l'écart entre les rendements actuels du marché et le niveau des coupons de l'encours de dette, ce qui devrait permettre à la plupart des émetteurs de refinancer leurs prochaines échéances et d'augmenter ainsi le volume des émissions en 2024.

Selon S&P, le taux de défaut des obligations européennes à haut rendement était de 3,1 % en septembre 2023. Néanmoins, ce taux devrait passer à 3,75 % en septembre 2024. En effet, les échéances à venir en 2024 et 2025 obligeront de nombreux émetteurs européens les moins bien notés à entrer sur les marchés primaires à des taux beaucoup plus élevés qu'auparavant, ce qui pourrait peser davantage sur les flux de trésorerie et maintenir le taux de défaut à un niveau élevé jusqu'à la fin de 2024 et au-delà.

Sur l'ensemble de l'année, le supply net n'a été que de 2,7 milliards d'euros, ce qui représente la deuxième année consécutive où les facteurs techniques ont peu d'impact sur la taille globale du marché.

À la fin du mois de décembre, le rendement du marché (yield to worst) est de 5,81 % pour une durée de 3,24 ans.

Fonds

Le fonds SCOR Sustainable Euro High Yield enregistre une performance de +11.41% en 2022, soit -1.45% contre l'indice de référence.

La beta du fonds, défensif tout au long de l'année autour de 92%, a pénalisé la performance qui n'a donc pas absorbé toute celle du marché.

En termes de noms individuels, le fonds a souffert de 1) sa sous exposition à a) United Group (-41bps de contribution par rapport à l'indice), entreprise de télécommunications en Europe du Sud-Est, dont la vente des tours a permis au groupe de se deleverager significativement combiné à de meilleurs résultats que prévu, b) Verisure (-27bps de contribution par rapport à l'indice), spécialisée dans les alarmes avec télésurveillance pour les particuliers et les petites entreprises, suite à des résultats résilients et des obligations qui traitaient larges en début d'année, 2) sa surexposition à Casino (-26bps de contribution par rapport à l'indice) dont le plan de restructuration imposé aux créanciers non sécurisés a été très agressif menant à une recovery proche de 0.

A la fin du mois de décembre le rendement du fonds (yield to worst) est à 5.35% pour une durée de 3.14 ans.

Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie

Le fonds SCOR SUSTAINABLE EURO HIGH YIELD est classifié Article 8. Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du Rapport Annuel.

Informations relatives aux mouvements du portefeuille

Type	Code	Libellé	Montant net	Devise
Achat	FR0007009808	BNPPMISR IC C	30 474 807,29	EUR
Vente	FR0007435920	AmEURLST I C	27 479 670,47	EUR
Achat	FR0007009808	BNPPMISR IC C	12 986 614,49	EUR
Achat	FR0007009808	BNPPMISR IC C	12 493 785,08	EUR
Vente	FR0007009808	BNPPMISR IC C	9 510 835,75	EUR
Vente	FR0007009808	BNPPMISR IC C	8 987 489,67	EUR
Achat	XS2615940215	PorsAuHg 4.5 270928	8 171 464,00	EUR
Achat	FR0007009808	BNPPMISR IC C	8 000 070,54	EUR
Vente	FR0007009808	BNPPMISR IC C	7 996 044,81	EUR
Achat	FR0007009808	BNPPMISR IC C	7 995 008,58	EUR

Performance

La performance du FCP sur l'exercice a été de +11,41% (part C EUR).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Swing pricing

Le fonds ayant la possibilité de mettre en œuvre un swing pricing, comme le prévoit le prospectus, ce dernier a été appliqué durant l'exercice selon les modalités prévues.

Le Swing pricing permet de protéger l'intérêt des investisseurs du fonds en faisant supporter aux investisseurs qui souscrivent des parts ou aux porteurs qui rachètent leurs parts une partie des coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions effectuées dans le portefeuille en raison de ces souscriptions et rachats. En d'autres

termes, ce mécanisme a pour objectif que les investisseurs qui maintiennent leur investissement ne supportent pas les coûts de dilution liés à des mouvements au passif du fonds.

Ce mécanisme de Swing pricing se traduit par le calcul d'une valeur liquidative ajustée dite « swinguée ». La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au 29 décembre 2023 : néant.

Le fonds n'a pas réalisé d'opérations relevant des techniques de gestion efficace de portefeuille au cours de l'exercice.

Identité de la/des contrepartie(s) à ces techniques de gestion efficace de portefeuille

Au 29 décembre 2023 : néant.

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au 29 décembre 2023 : néant.

Revenus découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période considérée, ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects occasionnés

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM.

Revenus : 0,00 EUR

Coûts et frais opérationnels directs et indirects occasionnés : 0,00 EUR

Instruments financiers dérivés

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés

Au 29 décembre 2023 : néant.

Identité de la/des contrepartie(s) à ces transactions financières dérivées

Au 29 décembre 2023 : néant.

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au 29 décembre 2023 : néant.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Garantie reçue d'un émetteur dépassant 20% de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM

Au 29 décembre 2023 : néant.

OPCVM pleinement garanti en valeurs mobilières émises ou garanties par un État membre

Non.

Informations relatives aux opérations de financement sur titres et aux contrats d'échange sur rendement global (règlement SFTR)

Informations générales

Montant des titres et matières premières prêtées en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Néant.

Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

Néant.

Données sur la concentration

Dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

Néant.

Dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

Néant.

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

- Type et la qualité des garanties (collateral) :
Néant.
- Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes :
Néant.
- Monnaie de la garantie :
Néant.
- Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes :
Néant.
- Pays où sont établies les contreparties :
Néant.
- Règlement et la compensation :
Néant.

Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

- Part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximal précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs :
Néant.

- Revenus, pour l'organisme de placement collectif, du réinvestissement des garanties en espèces :

Néant.

Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (nombre de dépositaires, noms de ceux-ci et montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires)

Néant.

Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (part des garanties détenues sur des comptes séparés ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes)

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, ventilées entre l'organisme de placement collectif, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers, en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Néant.

VIE DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de sélection, évaluation et contrôle des intermédiaires et contreparties

Préambule

Dans le cadre de l'exercice de son activité de gestion de mandats et d'OPC, SCOR Investment Partners obtient la meilleure exécution possible des ordres en sélectionnant les intermédiaires et contreparties sur la base de critères objectifs.

SCOR Investment Partners n'étant pas membre d'un marché réglementé, ni d'un système multilatéral de négociation (MTF), elle transmet des ordres à des intermédiaires et contreparties pour exécution, sans avoir connaissance du lieu d'exécution final effectivement retenu.

Ces intermédiaires et contreparties ont le choix d'exécuter les ordres sur des marchés réglementés, plateformes de négociation multilatérales, auprès d'internalisateurs systématiques ou pour compte propre.

Ces intermédiaires et contreparties sélectionnés par SCOR Investment Partners sont tenus de par leurs obligations réglementaires de garantir à la Société de gestion la meilleure exécution possible.

La politique ci-après détaille les modalités de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties ainsi que les modalités de suivi.

Principes d'affectation et de répartition des ordres

SCOR Investment Partners s'assure que les ordres exécutés pour le compte de ses clients sont enregistrés et répartis avec célérité et précision. Les ordres sont transmis et exécutés dans l'ordre de leur arrivée sauf en cas d'impossibilité liée à la nature de l'ordre ou aux conditions de marché ou lorsque les intérêts des clients exigent de procéder autrement.

SCOR Investment Partners prend toutes les dispositions raisonnables pour s'assurer que tous les instruments financiers sont rapidement et correctement affectés au compte du client concerné.

SCOR Investment Partners définit a priori l'affectation des ordres qu'elle émet. Dès qu'elle a connaissance de leur exécution, elle transmet au dépositaire /teneur de compte l'affectation précise et définitive des bénéficiaires de ces exécutions.

Les ordres groupés

Sauf instructions contraires de la part du client, les ordres relatifs à plusieurs portefeuilles peuvent être groupés dans le but d'obtenir le meilleur résultat possible, notamment en termes de coût, en prenant soin de veiller à leur traitement équitable. Les clients sont informés que ce groupement d'ordres peut parfois conduire à une exécution partielle de leur(s) ordre(s).

Des processus documentés précisent les modalités d'affectation a priori des ordres, ainsi que les modalités de réaction en cas de situation particulière telle que des réponses partielles à des ordres transmis. Ces modalités tiennent compte de l'intérêt et de la situation particulière de chaque client, afin d'assurer une rapidité d'exécution et un traitement équitable de l'ensemble des clients.

Instructions reçues du client

En cas d'instruction du client portant notamment soit sur l'organisation, soit sur le choix d'un intermédiaire ou contrepartie, soit sur une partie ou un aspect de l'ordre seulement, SCOR Investment Partners ne sera pas tenu d'assurer le meilleur résultat possible dans le cadre de l'exécution de l'ordre.

SCOR Investment Partners respectera alors les instructions spécifiques du client même si de telles instructions sont en contradiction avec les dispositifs de la présente politique. Toutefois, SCOR Investment Partners se réserve le droit de faire prévaloir sa politique d'exécution lorsque les instructions spécifiques d'un client ne sont pas claires.

Rôle et fonctionnement du Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties

Le Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties de SCOR Investment Partners a pour objet :

- d'arrêter la liste des intermédiaires et contreparties,
- d'établir les critères objectifs d'évaluation des intermédiaires et contreparties,
- de suivre l'évolution des volumes affectés par intermédiaire et contreparties (notamment analyse dynamique des courtages sur les actions et des montants nets pour les autres produits), globalement et par produit,
- de se prononcer sur la qualité de l'exécution des ordres des intermédiaires et contreparties selon des critères objectifs préalablement établis.

Le Comité de sélection est composé des membres permanents suivants :

- le Chief Executive Officer,
- le Chief Investment Officer,
- le Chief Operating Officer,
- les Responsables de desks de gestion,
- le Chief Risk Officer,
- le Responsable Global du Portfolio Administration,
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Ce Comité est présidé par le Chief Investment Officer.

Les intermédiaires et contreparties retenus pour l'exécution des opérations doivent avoir été approuvés à l'unanimité par tous les membres de ce Comité.

Le Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties se réunit au moins une fois par an pour passer en revue l'ensemble des intermédiaires et contreparties et ponctuellement, sur requête d'un des membres permanents.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et dans l'intérêt exclusif des porteurs et mandants, SCOR Investment Partners s'attachera à limiter raisonnablement le nombre de d'intermédiaires et contreparties en les choisissant à partir de critères fondés sur la qualité des prestations.

De même SCOR Investment Partners veillera à conserver un nombre minimal d'intermédiaires et contreparties pour assurer la mise en concurrence efficace des différents prestataires.

Processus de sélection des intermédiaires et contreparties

Chaque intermédiaire et contrepartie avec lequel SCOR Investment Partners est en relation dans le cadre de l'exécution d'une ou plusieurs transactions pour le compte de ses clients ou OPC est habilité (agrée) par un comité dédié. Cette habilitation est réalisée en tenant compte des caractéristiques des instruments financiers sur lesquels les gérants interviennent et de chaque processus de gestion.

Le pilotage du processus d'habilitation consiste en :

- l'analyse de la qualité de l'intermédiaire/contrepartie au regard du style de gestion mis en œuvre par SCOR Investment Partners,
- l'analyse des risques (risque de contrepartie).

Les gérants peuvent proposer des intermédiaires et contreparties au Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties selon leurs besoins ou les propositions de services reçues de la part des prestataires.

Le Responsable de Desk est en charge de l'analyse et l'élaboration du dossier à destination du Comité, en particulier de l'analyse de tout conflit d'intérêts potentiel avec le prestataire recommandé.

L'examen de la proposition est effectué dans le cadre du Comité précédemment évoqué.

Les critères de sélection tiennent compte de la nature des instruments financiers considérés et du processus de gestion.

Processus d'évaluation des intermédiaires et contreparties

L'évaluation des intermédiaires et contreparties s'inscrit dans un double processus :

- dans le cadre des relations courantes avec les prestataires,
- et au sein du Comité.

Dans le cadre des relations d'affaires courantes :

- évaluation des intermédiaires et contreparties par le Front-office,
- suivi mensuel des volumes d'opérations effectué par le Portfolio Administration,
- analyse du risque de contrepartie,
- revue périodique par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

La liste des intermédiaires et contreparties avec lesquels des relations d'affaires sont entretenues est revue par le Comité, à partir de la liste des intermédiaires et contreparties habilités au moins une fois par an selon le processus suivant :

- un questionnaire global est envoyé à tous les membres du Comité concernant tous les intermédiaires et contreparties tous les ans afin que chacun puisse proposer un scoring et une évaluation concernant les sujets qui le concernent.
- le scoring inclut notamment les critères suivants, lorsqu'ils s'avèrent pertinents dans le processus d'investissement retenu : qualité de la recherche, qualité de l'exécution, coût de l'intermédiation, qualité du traitement administratif des opérations, etc.

Décision de surveillance ou de radiation des intermédiaires/contreparties

A la suite de la décision du Comité, une radiation peut être décidée.

En cas d'informations concernant un intermédiaire/contrepartie nécessitant une suspension ou une mise sous surveillance, chaque membre du Comité peut solliciter l'avis du Comité pour suspendre ou limiter une autorisation.

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne à la responsabilité de la mise à jour la liste des intermédiaires et contreparties autorisés et de sa communication.

Politique d'engagement actionnarial

La politique de vote est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.scor-ip.com.

Nous vous informons qu'aucun droit de vote n'a été exercé au cours de l'année 2022, le seuil de détention de 1% n'ayant été atteint sur aucune des positions détenues en portefeuille, seuil défini par la politique d'exercice des droits de vote.

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote

Néant.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial »

Néant.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère

Néant.

Dialogue avec les émetteurs

Par ailleurs en 2022, SCOR Investment Partners a entrepris ou poursuivi un dialogue portant sur les pratiques ESG de sociétés présentes dans les portefeuilles High Yield et Corporate Loans. Cette démarche a été effectuée par l'équipe dédiée à l'investissement durable (SIO) et s'est concrétisée par l'envoi de questionnaires ESG à des sociétés qui ne publiaient pas ou peu leurs stratégie et pratiques durables.

Au 31 décembre 2023 :

- 86 sociétés ont reçu un questionnaire ESG détaillé.
- 41 sociétés ont retourné le questionnaire rempli et/ou fourni des documents complémentaires non publics. Ces retours ont conduit à une meilleure connaissance des entreprises et de leurs enjeux ESG. L'augmentation moyenne des notes sur ces sociétés a été de 6%.
- 7 sociétés ont rencontré le SIT, afin de discuter de leur stratégie ESG et de les accompagner vers plus de transparence. Ces rencontres ont notamment permis un partage de connaissance sur les meilleures pratiques durables sectorielles entre SCOR Investment Partners et les sociétés. A cette occasion, SCOR Investment Partners a identifié des pratiques non durables associées aux sociétés et a transmis ses conclusions aux sociétés concernées.
- Dans le cadre de la participation de SCOR Investment Partners à la coalition Investors for a Just Transition, le SIT a rencontré 1 société du secteur agro-alimentaire afin d'évaluer leurs pratiques relatives à la transition juste. SCOR Investment Partners a initié et conduit ce processus d'engagement.

Commissions de mouvement

Nous vous informons que SCOR Investment Partners ne perçoit pas de commissions de mouvement.

Frais d'intermédiation

Le montant des frais d'intermédiation étant inférieur au minimum prévu par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, SCOR Investment Partners est dispensé d'établir un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation au titre de l'année 2023.

Information sur les placements en titres et OPC du groupe

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice :

- les titres émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe représentent 0% de l'actif net de l'OPCVM ;
- les OPC ou fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou les entités de son groupe représentent 0% de l'actif net de l'OPCVM.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE reprend en entier la politique de rémunération du groupe SCOR qui repose sur les valeurs d'entreprise de celui-ci. Elle permet de mettre en œuvre les valeurs d'entreprise et de définir la manière dont elles sont appliquées dans les activités quotidiennes.

Alignée sur les principes directeurs de la politique du groupe SCOR, la politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE est globale et promeut en particulier une gestion saine et efficace du risque. A ce titre, elle n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque et les documents constitutifs des mandats et des fonds que la société de gestion gère.

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE repose sur des critères objectifs de compétence, d'expérience et de séniorité au sein de la société, et sur la valorisation de manière juste et mesurée de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs, incluant le comportement de ses collaborateurs dans la poursuite de ces objectifs.

Les éléments de rémunération comportent plusieurs dimensions :

- une part fixe et une composante variable ;
- une part versée immédiatement et une part différée ;
- une part individuelle et une part collective.

Ces éléments comprennent le salaire annuel brut de base (rémunération fixe), ainsi qu'éventuellement le bonus annuel en numéraire, la participation aux bénéfices, les actions gratuites SCOR SE et les options SCOR SE.

SCOR Investment Partners SE exige que tous les salariés passent un Entretien de Revue Annuelle de la Performance (RAP). Ils peuvent le cas échéant faire appel de leur niveau d'appréciation auprès du manager direct de leur

supérieur. L'évaluation des performances du collaborateur prend en compte à la fois des critères financiers et non financiers.

SCOR Investment Partners SE propose des salaires fixes compétitifs afin de se positionner comme un acteur concurrentiel sur le marché du travail et d'attirer les talents.

Les salaires fixes sont définis selon des critères qui tiennent compte de différents facteurs, comme les conditions du marché du travail local, le niveau de formation et l'expérience professionnelle préalable, le degré de séniorité acquis à SCOR Investment Partners SE, le poste actuel du salarié, ses compétences d'encadrement, ses responsabilités, etc.

SCOR Investment Partners SE passe en revue sur une base annuelle les salaires fixes afin de reconnaître l'évolution des postes et la prise en charge de nouvelles responsabilités par un salarié. Il n'y a pas d'indexation automatique sur l'inflation, ni d'augmentation collective.

Le salaire fixe peut être complété, de manière équilibrée, d'une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance individuelle et collective dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable peut comporter, le cas échéant, jusqu'à six éléments :

- le versement d'un bonus en numéraire ;
- le versement d'une participation aux bénéfices ;
- l'attribution d'actions gratuites SCOR SE (« SAP ») ;
- l'attribution d'options SCOR SE (« SOP ») ;
- l'attribution d'actions gratuites SCOR SE sous la forme d'un Long Term Incentive Plan (« LTIP ») afin d'assurer la rétention de certains collaborateurs clés tout en étendant l'horizon de la mesure de performance ;
- l'attribution d'un bonus en numéraire différé sous la forme d'un Long Term Incentive Plan spécifique à SCOR IP (« LTIP SCOR IP »), reposant sur un mécanisme de partage de création de valeur à travers une indexation sur la profitabilité de la société de gestion à moyen terme.

Une partie de la rémunération variable pourra être soumise à des conditions de performance générales du groupe SCOR et/ou à une condition de performance dite « spécifique » à SCOR Investment Partners SE sur une période de référence donnée.

En outre, les collaborateurs de SCOR Investment Partners SE sont soumis à une condition de présence, au respect absolu du Code de conduite du groupe SCOR et du Code de déontologie de SCOR Investment Partners SE.

Enfin, l'acquisition définitive des actions et le droit d'exercer les options seront subordonnés, en tout état de cause, à la satisfaction d'une obligation de formation annuelle en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

La part individuelle du bonus en numéraire des membres du Directoire intégrera des éléments d'appréciation en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives dans l'exercice des activités de SCOR IP.

SCOR et SCOR Investment Partners SE favorisent l'égalité des chances parmi ses salariés et promeuvent la diversité en termes d'âge, de sexe, d'origine, de religion, d'orientation et d'aptitudes professionnelles.

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE respecte les lois sur le travail, et est conforme aux exigences réglementaires comme aux normes professionnelles (AFG).

Nombre total de salariés au 29 décembre 2023 (*)	88
Rémunération fixe 2023 (*)	8 353 646 EUR
Rémunération variable versée en 2023 (*)	3 456 149 EUR
dont rémunération variable différée	2 617 493 EUR
dont rémunération variable non différée	838 656 EUR
Rémunération totale 2023 (*)	11 809 795 EUR

(*) y compris les personnes mises à disposition par le Groupe

La totalité du personnel de SCOR Investment Partners est qualifiée de « personnes identifiées ».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP SCOR Sustainable Euro High Yield

5 Avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP SCOR Sustainable Euro High Yield,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) SCOR Sustainable Euro High Yield relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2024.04.29

17:45:36

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	646 573 629,15	612 629 070,38
Actions et valeurs assimilées	8 638,00	8 638,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 638,00	8 638,00
Obligations et valeurs assimilées	514 458 804,35	446 843 046,50
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	489 945 684,69	436 363 539,54
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	24 513 119,66	10 479 506,96
Titres de créances	130 528 895,58	133 401 678,92
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	130 528 895,58	133 401 678,92
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	130 528 895,58	133 401 678,92
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 577 291,22	32 375 706,96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 577 291,22	32 375 706,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	6 672 613,02	5 000 178,31
Opérations de change à terme de devises	6 112 090,66	4 686 360,52
Autres	560 522,36	313 817,79
Comptes financiers	725 625,13	1 307 048,44
Liquidités	725 625,13	1 307 048,44
Total de l'actif	653 971 867,30	618 936 297,13

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	630 993 887,01	595 345 417,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-6 855 234,01	-3 646 333,11
Résultat de l'exercice (a, b)	21 918 351,29	20 328 293,36
Total des capitaux propres	646 057 004,29	612 027 377,66
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	7 914 863,01	6 908 919,47
Opérations de change à terme de devises	6 021 550,01	4 686 822,46
Autres	1 893 313,00	2 222 097,01
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	653 971 867,30	618 936 297,13

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

29/12/2023

30/12/2022

Opérations de couverture

Engagements sur marchés réglementés ou assimilés

Engagements de gré à gré

Autres engagements

Autres opérations

Engagements sur marchés réglementés ou assimilés

Engagements de gré à gré

Autres engagements

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39 425,41	6 096,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	21 990 618,58	19 389 053,85
Produits sur titres de créances	4 582 521,13	2 685 296,34
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	26 612 565,12	22 080 446,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 319,99	40 479,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 319,99	40 479,12
Résultat sur opérations financières (I - II)	26 610 245,13	22 039 967,33
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 405 983,68	2 919 804,07
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	23 204 261,45	19 120 163,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 285 910,16	1 208 130,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	21 918 351,29	20 328 293,36

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'euro.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Règles d'évaluation des actifs

- **Actions :**
Les actions sont valorisées sur la base des cours de clôture.
- **Obligations :**
Les obligations sont valorisées sur la base des cours de clôture.
Les intérêts courus sont évalués en J+X, X représentant le délai de règlement/livraison de la place sur laquelle a été traité l'instrument financier.
- **Titres de créances négociables :**
Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès de teneurs de marché).
Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières, etc.) sont évalués sur la base du cours de clôture.
En l'absence de prix de marché incontestables, ils sont valorisés à partir d'une courbe de taux par application d'un taux de référence éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.
- **OPCVM :**
Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative publiée.
- **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts à recevoir.
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.
Les garanties financières reçues dans le cadre des opérations de prêts de titres font l'objet d'une évaluation à chaque calcul de valeur liquidative et les actifs affichant une haute volatilité de prix peuvent faire l'objet d'une décote.
- **Marchés à terme ferme et conditionnel :**
Les contrats sur les marchés à terme fermes et conditionnels organisés sont valorisés sur la base du cours de compensation.
- **Opérations de gré à gré :**
Les opérations de change à terme sont évaluées au cours de Reuters 17h, en tenant compte du report/déport. Le report / déport est calculé en fonction du cours du terme du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

Règles d'évaluation des engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Méthodes de comptabilisation

La comptabilité est effectuée en frais exclus.

La comptabilisation des revenus est effectuée selon la méthode des intérêts courus.

Le PRMP (Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (« First In – First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

Frais de fonctionnement et de gestion fixes

Une dotation est calculée à chaque calcul de valeur liquidative sur la base 0,50% TTC de l'actif net hors OPCVM du Groupe. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocessions de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Résultats nets : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Le résultat net au 29 décembre 2023 est capitalisé.

Les plus-values nettes réalisées au 29 décembre 2023 sont capitalisées.

Autres informations

Changements comptables soumis à l'information des porteurs

Néant.

Changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Corrections d'erreurs ou omissions

Néant.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	612 027 377,66	600 191 516,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	50 381 992,48	113 015 719,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-84 760 063,30	-42 612 075,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 483 944,05	3 948 579,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 853 302,42	-7 905 556,79
Plus-values réalisées sur contrats financiers	587 625,33	703 308,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-514 305,87	-459 483,94
Frais de transaction	-9 194,68	-4 811,20
Différences de change	-33 527,35	245,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	52 451 194,35	-73 936 964,22
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-19 496 141,86	-71 947 336,21
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-71 947 336,21	1 989 628,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	91 002,59	-33 262,65
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	90 540,65	-461,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-461,94	32 800,71
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	23 204 261,45	19 120 163,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	646 057 004,29	612 027 377,66

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Obligations à taux fixe NMR	379 023 773,53	58,67
	Obligations à taux variables NMR	109 814 563,16	17,00
	Obligations convertibles NMR	1 107 348,00	0,17
	Obligations non NMR	243 068,61	0,04
	Obligations à taux fixe non NMR	17 011 708,53	2,63
	Obligations convertibles non NMR	7 155 068,52	1,11
	Obligations à taux fixe NMR	103 274,00	0,02
	Total Obligations et valeurs assimilées	514 458 804,35	79,63
	Titres de créances		
	Euro Medium Term Notes	130 528 895,58	20,20
	Total Titres de créances	130 528 895,58	20,20
Total Actif		644 987 699,93	99,83
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	388 048 788,02	60,06			126 410 016,33	19,57		
Titres de créances	125 587 791,22	19,44			4 941 104,36	0,76		
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							725 625,13	0,11
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	9 539 965,04	1,48	13 958 355,09	2,16	90 220 815,70	13,96	180 814 173,50	27,99	219 925 495,02	34,04
Titres de créances	5 168 447,70	0,80	9 199 099,92	1,42	30 941 192,41	4,79	42 292 790,72	6,55	42 927 364,83	6,64
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	725 625,13	0,11								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	CHF	CHF	USD	USD				
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	4 990 459,69	0,77	1 110 688,57	0,17				
Comptes financiers	220,43	0,00	96 493,72	0,01				
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	9 262,61	0,00	9 409,07	0,00				
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CREANCES ET DETTES VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
	Opérations à terme Hedgé	6 112 090,66
	Coupons et dividendes	440 398,32
	Autres créances	120 124,04
Total des créances		6 672 613,02
	Opérations à terme Hedgé	6 021 550,01
	Autres dettes	1 030 319,18
	Charges externes provisionnées	862 993,82
Total des dettes		7 914 863,01
Total dettes et créances		-1 242 249,99

COMPLEMENTS D'INFORMATION

Capitaux propres – Nombre de titres émis ou rachetés

Part C EUR	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	24 573,738	46 300 480,34
Parts rachetées durant l'exercice	-36 423,9906	-69 390 387,17
Solde net des souscriptions / rachats	-11 850,2526	-23 089 906,83

Part C CHF Hedged	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	182	263 452,28
Parts rachetées durant l'exercice	-58	-87 092,08
Solde net des souscriptions / rachats	124	176 360,20

Part C USD Hedged	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	959,654	1 258 334,58
Parts rachetées durant l'exercice	-588,964	-786 566,08
Solde net des souscriptions / rachats	370,69	471 768,50

Part IC EUR	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 689,1463	2 559 725,28
Parts rachetées durant l'exercice	-15 025,7342	-14 496 017,99
Solde net des souscriptions / rachats	-12 336,5879	-11 936 292,71

Capitaux propres – Commissions de souscription et/ou rachat

Part C EUR	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part C CHF Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part C USD Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part IC EUR	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Part C EUR	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 051 161,35
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Part C CHF Hedged	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	22 484,32
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<hr/>	
Part C USD Hedged	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 611,45
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<hr/>	
Part IC EUR	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	126 836,47
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Engagement reçus/donnés – Garanties reçues de l'OPC

Néant.

Engagement reçus/donnés – Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition et cession temporaire

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

Valeur boursière des titres constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

Néant.

TABLEAU D’AFFECTATION DU RESULTAT

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Total acomptes	-	-	-	-	-	-

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Code Part	Libellé part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes	-	-	-	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (*)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	21 918 351,29	20 328 293,36
Total	21 918 351,29	20 328 293,36

Part C EUR	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	21 111 782,63	19 213 180,09
Total	21 111 782,63	19 213 180,09

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C CHF Hedged	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	164 157,31	135 404,72
Total	164 157,31	135 404,72

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C USD Hedged	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	38 194,91	18 270,15
Total	38 194,91	18 270,15

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part IC EUR	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	604 216,44	961 438,40
Total	604 216,44	961 438,40
Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombres d'actions ou de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

(*) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPCVM

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (*)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 855 234,01	-3 646 333,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-6 855 234,01	-3 646 333,11

Part C EUR	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 672 887,24	-3 685 042,35
Total	-6 672 887,24	-3 685 042,35

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C CHF Hedged	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	34 582,35	176 342,60
Total	34 582,35	176 342,60

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C USD Hedged	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-25 893,73	36 446,86
Total	-25 893,73	36 446,86

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Par IC EUR	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-191 035,39	-174 080,22
Total	-191 035,39	-174 080,22
Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombres d'actions ou de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

(*) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPCVM

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Part C EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
Actif net en EUR	622 149 645,31	580 013 880,63	594 667 141,75	530 630 082,24	497 893 593,88
Nombre de titres					
Nombre de titres	306 945,7474	318 796	295 585	273 244	268 842
Valeur liquidative					
Valeur liquidative en EUR	2 026,90	1 819,38	2 011,83	1 941,96	1 851,99
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	68,78	60,26	57,86	54,87	53,41
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,73	-11,55	42,71	9,01	1,91
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part C CHF Hedged	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
Actif net en EUR	4 994 709,68	4 141 611,85	4 393 251,08	4 069 362,53	3 910 645,95
Nombre de titres					
Nombre de titres	3 124	3 000	3 000	3 000	3 025
Valeur liquidative					
Valeur liquidative en CHF	1 486,33	1 362,98	1 516,25	1 467,05	1 404,51
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	52,54	45,13	40,41	38,80	36,50
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,06	58,78	77,16	15,49	36,98
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part C USD Hedged	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
Actif net en EUR	1 110 817,39	550 455,81	324 933,36	178 650,18	60 213,59
Nombre de titres					
Nombre de titres	811,69	441	256	158	52
Valeur liquidative					
Valeur liquidative en USD	1 511,60	1 332,39	1 442,90	1 383,52	1 300,03
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	47,05	41,42	35,02	34,13	33,23
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-31,90	82,64	111,92	-88,68	2 728,63
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part IC EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net			
Actif net en EUR	17 801 831,91	27 321 429,37	806 189,81
Nombre de titres			
Nombre de titres	17 377,4121	29 714	793
Valeur liquidative			
Valeur liquidative en EUR	1 024,42	919,48	1 016,63
Affectation du résultat			
Capitalisation unitaire sur résultat	34,77	32,35	21,85
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,99	-5,85	11,29
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

INVENTAIRE DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NVLH SA	EUR	53 500	0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrant et Bons de sous)			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			0,00	0,00
TopIKKS Ordinary Shares 5	EUR	58 594	0,00	0,00
TopIKKS SAS Level 3 Pref	EUR	49 360	8 638,00	0,00
TopIKKS SAS Level 4 Pref	EUR	58 594	0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé(sauf Warrant et Bons de souscription)			8 638,00	0,00
TOTAL Actions & valeurs assimilées non nego. sur un marc			8 638,00	0,00
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			8 638,00	0,00
EDOB Abwicklungs AG 7.5% Sen 05/01.04.17	EUR	699 386,71	16 788,78	0,00
Belden Inc 3.875% 18/15.03.28	EUR	800 000	785 740,00	0,12
RCS & RDS SA 2.5% Sen Reg S 20/05.02.25	EUR	1 000 000	990 802,78	0,15
RCS & RDS SA 3.25% Sen Reg S 20/05.02.28	EUR	700 000	636 143,28	0,10
Orange VAR Sub Sen 14/07.02.Perpetual	EUR	4 800 000	5 045 787,62	0,78
Teva Pharmaceutical Fin II BV 1.875% 15/31.03.27	EUR	700 000	648 838,26	0,10
Softbank Group Corp 5.25% Sen Reg S 15/30.07.27	EUR	3 100 000	3 157 648,38	0,49
Deutsche Lufthansa AG VAR Reg S Sub 15/12.08.75	EUR	4 250 000	4 301 861,93	0,67
Teva Pharmaceutical Fin II BV 1.625% Sen Reg S 16/15.10.28	EUR	1 000 000	858 516,91	0,13
Thomas Cook Group Plc 6.25% Reg S Sen 16/15.06.22	EUR	900 000	10 255,50	0,00
Nexans SA 2.75% 17/05.04.24	EUR	1 500 000	1 524 483,44	0,24
Loxam SAS 6% Sen Reg S 17/15.04.25	EUR	600 000	303 964,84	0,05
Grifols SA 3.2% Sen Reg S /01.05.25	EUR	2 900 000	2 864 623,22	0,44
Superior Industries Intl Inc 6% Sen Reg S 17/15.06.25	EUR	650 000	604 958,25	0,09
Levi Strauss & Co 3.375% 17/15.03.27	EUR	3 600 000	3 605 490,00	0,56
IQVIA Inc 2.875% Sen Reg S 17/15.09.25	EUR	1 450 000	1 443 982,50	0,22
Softbank Group Corp 4% Sen Reg S 17/19.09.29	EUR	750 000	689 793,75	0,11
Titan Global Finance Plc 2.375% Sen Reg S 17/16.11.24	EUR	1 600 000	1 589 458,99	0,25
Tele Fin Luxembourg Notes Sàrl 3.5% Sen Reg S 17/01.03.28	EUR	1 000 000	972 133,70	0,15
Pro-Gest SpA 3.25% 17/15.12.24	EUR	775 000	431 384,38	0,07
Forvia SE 2.625% Sen Reg S 18/15.06.25	EUR	1 000 000	985 407,50	0,15
Telefonica Europe BV VAR Sub Reg S 18/22.03.Perpetual	EUR	6 000 000	5 888 460,33	0,91
Softbank Group Corp 5% Sen Reg S 18/15.04.28	EUR	5 267 000	5 283 450,60	0,82
Novafives 5% 18/15.06.25	EUR	500 000	494 285,00	0,08
Unibail Rodamco Westfield SE VAR Ser NC8 18/25.04.Perpetual	EUR	700 000	631 612,54	0,10
Darling Global Fin BV 3.625% Sen Reg S 18/15.05.26	EUR	3 700 000	3 683 454,83	0,57
Tele Columbus AG 3.875% Sen Reg S 18/02.05.25	EUR	2 000 000	1 295 090,00	0,20
Volkswagen Intl Finance NV VAR 18/27.06.Perpetual	EUR	1 000 000	1 008 875,49	0,16
Altice France SA 5.875% Sen Reg S 18/01.02.27	EUR	4 600 000	4 225 562,56	0,65
Jaguar Land Rover Automoti Plc 4.5% Sen Reg S 18/15.01.26	EUR	900 000	922 995,00	0,14
Electricité de France SA VAR Sen Sub 18/04.10.Perpetual	EUR	1 000 000	1 004 095,36	0,16
Vodafone Group Plc VAR Sub Reg S 18/03.10.78	EUR	500 000	492 576,19	0,08
Accor SA Step-up Sen 19/04.02.26	EUR	2 300 000	2 279 679,18	0,35
Telefonica Europe BV VAR Jun Sub Reg S 19/14.03.Perpetual	EUR	3 400 000	3 503 166,13	0,54
Sappi Papier Holdings GmbH 3.125% Sen Reg S 19/15.04.26	EUR	600 000	587 586,50	0,09
Forvia SE 3.125% Sen Reg S 19/15.06.26	EUR	400 000	393 587,00	0,06
Loxam SAS 2.875% Sen Reg S 19/15.04.26	EUR	2 200 000	2 140 407,50	0,33
Loxam SAS 4.5% Sen Sub Reg S 19/15.04.27	EUR	1 000 000	954 350,00	0,15
Orange SA VAR EMTN Jun Sub Reg S 19/15.04.Perpetual	EUR	1 500 000	1 487 559,39	0,23

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NetFlix Inc 3.875% Sen Reg S 19/15.11.29	EUR	2 759 000	2 860 482,92	0,44
Abengoa Abenewco 2 SAU VAR Conv TOG PIK Sen Reg S19/26.10.24	EUR	1 604 802	0,00	0,00
Abengoa Abenewco 2 SAU Conv TOG PIK VAR Reg S 19/26.10.24	EUR	1 604 802	0,00	0,00
Cirsa Finance Intl Sàrl 4.75% 19/22.05.25	EUR	1 000 000	1 002 600,28	0,16
Intl Game Technology Plc 3.5% Sen Reg S 19/15.06.26	EUR	800 000	797 676,00	0,12
Loxam SAS 5.75% Sen Sub Reg S 19/15.07.27	EUR	2 300 000	2 277 092,00	0,35
Intl Game Technology Plc 2.375% 19/15.04.28	EUR	3 650 000	3 421 458,29	0,53
Altice France SA 3.375% Sen Reg S 19/15.01.28	EUR	3 300 000	2 646 954,75	0,41
Telefonica Europe BV VAR Jr Sub 19/24.09.Perpetual	EUR	8 200 000	7 713 770,69	1,19
LHMC Finco 2 Sàrl VAR TOG PIK Sen Reg S 19/02.10.25	EUR	2 132 896	2 201 507,71	0,34
Infineon Technologies AG VAR Sub Reg S 19/01.04.Perpetual	EUR	2 800 000	2 765 406,31	0,43
Infineon Technologies AG VAR Jun Sub 19/01.04.Perpetual	EUR	1 600 000	1 601 958,21	0,25
ZF Europe Finance BV 3% Sen Reg S 19/23.10.29	EUR	800 000	743 617,31	0,12
ZF Europe Finance BV 2% Sen Reg S 19/23.02.26	EUR	1 800 000	1 750 959,86	0,27
ZF Europe Finance BV 2.5% Sen Reg S 19/23.10.27	EUR	1 400 000	1 319 693,25	0,20
Accor SA VAR Sub 19/30.04.Perpetual	EUR	1 600 000	1 592 379,02	0,25
Summer (BC) Holdco B Sàrl Sen Reg S 5.75% 19/31.10.26	EUR	3 500 000	3 394 343,75	0,53
Koninklijke KPN NV VAR 19/08.02.Perpetual	EUR	1 000 000	991 192,40	0,15
ARD Finance SA VAR PIK Sen Reg S 19/30.06.27	EUR	2 349 440	1 190 441,67	0,18
Quatrim SA 5.875% Sen Reg S 19/15.01.27	EUR	2 273 000	1 942 717,95	0,30
Grifols SA 1.625% 19/15.02.25	EUR	2 300 000	2 267 027,58	0,35
Ball Corp 0.875% Sen 19/15.03.24	EUR	9 600 000	9 529 709,54	1,48
Eramet SA 5.875% 19/21.05.25	EUR	700 000	734 693,99	0,11
Standard Industries Inc 2.25% Sen Reg S 19/21.11.26	EUR	4 100 000	3 898 765,61	0,60
Jaguar Land Rover Automoti Plc 6.875% Sen Reg S 19/15.11.26	EUR	1 200 000	1 295 486,00	0,20
Kapla Holding SAS 3.375% Sen Reg S 19/15.12.26	EUR	900 000	874 455,75	0,14
Altice Financing SA 3% Sen Sec Reg S 20/15.01.28	EUR	2 500 000	2 272 975,00	0,35
Stena Intl SA 3.75% 20/01.02.25	EUR	200 000	202 054,67	0,03
Summer BidCo B.V. VAR TOG PIK Sen Reg S 20/15.11.25	EUR	800 000	944 890,51	0,15
Cheplapharm Arzneimittel GmbH 3.5% Reg S 20/11.02.27	EUR	1 200 000	1 180 652,00	0,18
Banijay Group SAS 6.5% 20/01.03.26	EUR	1 000 000	1 021 942,78	0,16
Q-Park I Holding BV 2% Sen Reg S 20/01.03.27	EUR	1 900 000	1 775 602,78	0,27
British Telecommunications Plc VAR Jun Sub Reg S 20/18.08.80	EUR	3 100 000	2 984 760,30	0,46
Catalent Pharma Solutions Inc 2.375% Sen Reg S 20/01.03.28	EUR	1 700 000	1 497 221,64	0,23
Altice France Holding SA 4% 20/15.02.28	EUR	800 000	370 798,67	0,06
Signify NV 2% Sen Reg S 20/11.05.24	EUR	5 000 000	5 024 929,10	0,78
Ardagh Pac Fin Plc Hgs USA Inc 2.125% Sen Reg S 20/15.08.26	EUR	3 000 000	2 689 690,00	0,42
Transp Aereos Portug SGPS SA 5.625% Sen 19/02.12.24	EUR	3 000 000	2 984 482,50	0,46
Cellnex Telecom SA 1.875% Sen Reg S 20/26.06.29	EUR	2 000 000	1 845 609,67	0,29
Dell Bank International DAC 1.625% 20/24.06.24	EUR	700 000	698 403,29	0,11
Virgin Media Finance Plc 3.75% Sen Reg S 20/15.07.30	EUR	800 000	749 472,00	0,12
TK Elevator Midco GmbH 4.375% Sen Reg S 20/15.07.27	EUR	3 600 000	3 564 258,00	0,55
PLT VII Finance Sarl 4.625% Sen 20/05.01.26	EUR	700 000	713 970,83	0,11
Forvia SE 3.75% 20/15.06.28	EUR	5 550 000	5 458 452,75	0,84
Phoenix Pib Dutch Finance BV 2.375% Sen 20/05.08.25	EUR	4 200 000	4 136 930,69	0,64
Vodafone Group Plc VAR 20/27.08.80	EUR	6 300 000	5 709 273,79	0,88
Vodafone Group Plc VAR 20/27.08.80	EUR	2 700 000	2 592 414,30	0,40
Nissan Motor Co Ltd 2.652% Sen Reg S 20/17.03.26	EUR	1 600 000	1 597 513,18	0,25
Snf Group SA 2.625% 20/01.02.29	EUR	2 800 000	2 584 197,57	0,40
Vmed O2 UK Financing I PLC 3.25% Sen Reg S 20/31.01.31	EUR	1 600 000	1 499 432,89	0,23
Lorca Telecom BidCo SAU 4% 20/18.09.27	EUR	5 900 000	5 841 177,00	0,90
Altice France SA 4.125% Sen Reg S 20/15.01.29	EUR	5 400 000	4 401 945,00	0,68
Oci NV 3.625% Sen Reg S 20/15.10.25	EUR	1 000 000	900 219,75	0,14
Veolia Environnement VAR 20/20.04.Perpetual	EUR	6 800 000	6 220 286,07	0,96
Veolia Environnement VAR 20/20.04.Perpetual	EUR	6 300 000	6 057 611,63	0,94

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Canpack SA Eastern PA Land Inv Hg LLC 2.375% 20/01.11.27	EUR	1 500 000	1 385 647,92	0,21
Getlink SE 3.5% 20/30.10.25	EUR	2 900 000	2 879 632,33	0,45
Adevinta ASA 2.625% 20/15.11.25	EUR	1 800 000	1 792 908,00	0,28
Avantor Funding Inc 2.625% 20/01.11.25	EUR	1 800 000	1 774 060,50	0,27
Abertis Infraestructuras Finance BV VAR 20/24.02.Perpetual	EUR	2 600 000	2 573 734,05	0,40
UBISOFT Entertainment SA 0.878% 20/24.11.27	EUR	1 600 000	1 362 391,30	0,21
Lenzing AG VAR 20/07.12.Perpetual	EUR	1 000 000	875 511,80	0,14
Autostrade per l'Italia SpA 2% Sen Reg S 20/04.12.28	EUR	2 750 000	2 536 089,45	0,39
Casino Guichard Perrachon 6.625% 20/15.01.26	EUR	3 350 000	35 526,75	0,01
Abertis Infraestructuras Finance BV VAR 21/26.04.Perpetual	EUR	5 200 000	4 841 037,61	0,75
Manutencoop Facility Mgt SpA 7.25% 21/01.02.26	EUR	700 000	652 071,78	0,10
Electricité de France SA VAR 20/15.03.Perpetual	EUR	4 000 000	3 809 117,05	0,59
Cab Selas 3.375% 21/01.02.28	EUR	3 400 000	3 083 800,00	0,48
Laboratoire Eimer Selas 5% 21/01.02.29	EUR	850 000	709 474,69	0,11
Kleopatra Finco Sàrl 4.25% 21/01.03.26	EUR	1 833 000	1 547 089,68	0,24
Kleopatra Hgs 2 Sca 6.5% 21/01.09.26	EUR	1 862 000	1 055 550,21	0,16
Victoria Plc 3.625% 21/24.08.26	EUR	1 923 000	1 573 345,98	0,24
Ardagh Metal Packaging 3% 21/01.09.29	EUR	4 738 000	3 853 368,02	0,60
Sappi Papier Holdings GmbH 3.625% 21/15.03.28	EUR	2 044 000	1 991 044,50	0,31
Ahlstrom Holding 3 Oy 3.625% 21/04.02.28	EUR	400 000	367 200,44	0,06
Intl Consolidated Air Gr SA 2.75% 21/25.03.25	EUR	600 000	602 620,87	0,09
Intl Consolidated Air Gr SA 3.75% 21/25.03.29	EUR	1 500 000	1 502 401,60	0,23
Organon & Co 2.875% 21/30.04.28	EUR	7 100 000	6 562 649,32	1,02
Nexi SpA 1.625% 21/30.04.26	EUR	2 100 000	2 002 062,71	0,31
Oriflame Inv Hg FRN 21/04.05.26	EUR	1 250 000	388 066,28	0,06
Gruenenthal GmbH 3.625% 21/15.11.26	EUR	3 550 000	3 530 238,33	0,55
Golden Goose SpA FRN 21/14.05.27	EUR	2 668 000	2 720 185,19	0,42
TUI Cruises GmbH 6.5% 21/15.05.26	EUR	1 200 000	1 197 650,00	0,19
Chrome Bidco SAS 3.5% 21/31.05.28	EUR	2 800 000	2 361 459,33	0,37
Chrome Holdco SAS 5% 21/31.05.29	EUR	2 000 000	1 407 836,67	0,22
SES SA VAR 21/27.08.Perpetual	EUR	6 187 000	5 700 071,94	0,88
Electricité de France SA VAR 21/01.06.Perpetual	EUR	2 000 000	1 811 483,61	0,28
Coty Inc 3.875% 21/15.04.26	EUR	727 000	733 361,86	0,11
Derichebourg 2.25% 21/15.07.28	EUR	1 500 000	1 425 285,00	0,22
Versuni Gr BV 3.125% 21/15.06.28	EUR	1 400 000	1 235 479,50	0,19
Ceconomy AG 1.75% 21/24.06.26	EUR	5 000 000	4 407 190,71	0,68
Air France KLM 3% 21/01.07.24	EUR	1 600 000	1 613 169,44	0,25
Elior Group SA 3.75% 21/15.07.26	EUR	700 000	661 381,00	0,10
Vallourec Usines Tubes 8.5% 21/30.06.2026	EUR	128 543	131 765,14	0,02
Casino Guichard Perrachon 5.25% 21/15.04.27	EUR	185 000	1 747,33	0,00
Rexel SA 2.125% 21/15.06.28	EUR	1 000 000	946 382,50	0,15
Clariane SE VAR Conv 21/08.03.Perpetual	EUR	44 000	1 107 348,00	0,17
Cirsa Finance Intl Sàrl 4.5% 21/15.03.27	EUR	4 000 000	3 913 960,00	0,61
Verde Bidco SpA 4.625% 21/01.10.26	EUR	2 200 000	2 114 088,78	0,33
Altice Financing SA 4.25% 21/15.08.29	EUR	1 600 000	1 446 919,11	0,22
Goodyear Dunlop Tires Eur BV 2.75% 21/15.08.28	EUR	2 905 000	2 732 970,74	0,42
Grifols SA 3.875% 21/15.10.28	EUR	6 300 000	5 825 646,75	0,90
Kaixo Bonco Telecom SA 5.125% 21/30.09.29	EUR	4 160 000	3 967 968,80	0,61
Shiba Bidco Spa 4.5% 21/31.10.28	EUR	2 400 000	2 279 664,00	0,35
Cullinan Holdco SCSp 4.625% 21/15.10.26	EUR	3 800 000	3 016 329,17	0,47
Eolo SpA 4.875% 21/21.10.28	EUR	400 000	313 951,50	0,05
Iliad Holdings SAS 5.625% 21/15.10.28	EUR	4 100 000	4 178 986,84	0,65
Iliad Holdings SAS 5.125% 21/15.10.26	EUR	700 000	707 821,92	0,11
SCIL IV LLC 4.375% 21/01.11.26	EUR	1 533 000	1 505 622,39	0,23
Seche Environnement SA 2.25% 21/15.11.28	EUR	2 200 000	1 982 945,46	0,31

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Lune Holdings Sàrl 5.625% 21/15.11.28	EUR	1 200 000	991 254,00	0,15
Graphic Packaging Intl Inc 2.625% 21/01.02.29	EUR	1 900 000	1 786 734,67	0,28
Telefonica Europe BV VAR 21/24.05.Perpetual	EUR	5 000 000	4 644 806,15	0,72
Accor SA 2.375% 21/29.11.28	EUR	4 600 000	4 410 439,40	0,68
Tereos Finance Groupe I 4.75% 22/30.04.27	EUR	2 231 000	2 268 809,87	0,35
Austria Technologie & Syst AG VAR 22/20.01.Perpetual	EUR	2 800 000	2 654 501,45	0,41
Ardagh Metal Packaging 2% 21/01.09.28	EUR	2 700 000	2 410 659,00	0,37
Terna Rete Elettr Nazionale SpA VAR 22/09.02.Perpetual	EUR	1 350 000	1 241 638,83	0,19
Allwyn Entertainment Fin Plc FRN 22/15.02.28	EUR	1 700 000	1 753 079,10	0,27
Coty Inc 4.75% 18/15.04.26	EUR	1 500 000	1 516 510,00	0,23
Volkswagen Intl Finance NV VAR 22/28.12.Perpetual	EUR	1 600 000	1 504 415,08	0,23
Volkswagen Intl Finance NV VAR 22/28.03.Perpetual	EUR	1 500 000	1 412 714,22	0,22
Huhtamaki Oyj 4.25% 22/09.06.27	EUR	1 000 000	1 028 028,01	0,16
Atos SE 1% 21/12.11.29	EUR	1 600 000	876 633,22	0,14
Odido Holding BV 3.75% 21/15.01.29	EUR	250 000	242 282,50	0,04
Verisure Holding AB 9.25% 22/15.10.27	EUR	800 000	878 189,33	0,14
Nidda Healthcare Holding GmbH 7.5% 22/21.08.26	EUR	2 898 000	3 030 641,46	0,47
Suedzucker Intl Finance BV 5.125% 22/31.10.27	EUR	6 000 000	6 394 540,49	0,99
Bouygues SA 4.625% 22/07.06.32	EUR	3 200 000	3 603 974,03	0,56
Cirsa Finance Intl Sàrl 10.375% 22/30.11.27	EUR	1 200 000	1 348 410,50	0,21
Forvia SE 7.25% 22/15.06.26	EUR	3 380 000	3 603 384,20	0,56
Telefonica SA VAR 22/23.11.Perpetual	EUR	1 200 000	1 306 753,87	0,20
House Of HR Group BV 9% 22/03.11.29	EUR	1 000 000	1 066 051,54	0,17
JC Decaux SE 5% 23/11.01.29	EUR	3 900 000	4 296 529,03	0,67
Air France KLM 8.125% 23/31.05.28	EUR	1 500 000	1 779 176,72	0,28
Eurofins Scientific SE VAR 23/24.07.Perpetual	EUR	1 500 000	1 605 212,21	0,25
Verisure Holding AB 7.125% 23/01.02.28	EUR	1 400 000	1 516 259,50	0,23
Telefonica Europe BV VAR 23/03.05.Perpetual	EUR	2 000 000	2 173 060,04	0,34
Kapla Holding SAS FRN 23/15.07.27	EUR	2 200 000	2 294 022,50	0,36
Emeria SAS 7.75% 23/31.03.28	EUR	4 300 000	4 183 830,07	0,65
Iliad SA 5.625% 23/15.02.30	EUR	8 800 000	9 571 304,93	1,50
Teva Pharmaceutical Fin II LLC 7.375% 23/15.09.29	EUR	2 400 000	2 682 241,33	0,42
Magna International Inc 4.375% 23/17.03.32	EUR	1 200 000	1 322 756,03	0,20
Azelis Finance NV 5.75% 23/15.03.28	EUR	3 500 000	3 692 797,50	0,57
VZ Secured Financing BV 3.5% 22/15.01.32	EUR	800 000	721 962,67	0,11
Officine Maccaferri SpA 5.75% 23/31.12.24	EUR	79 559	75 255,17	0,01
Schaeffler AG 8.75% 23/15.05.28	EUR	4 323 077	4 768 015,29	0,74
Nexans SA 5.5% 23/05.04.28	EUR	2 800 000	3 095 706,85	0,48
Siemens Energy Finance BV 4.25% 23/05.04.29	EUR	2 400 000	2 417 053,97	0,37
Allwyn Entertainment Fin Plc 7.25% 23/30.04.30	EUR	1 800 000	1 958 072,00	0,30
Eramet SA 7% 23/22.05.28	EUR	5 000 000	5 324 645,22	0,82
Dana Fin Lux Sàrl 8.5% 23/15.07.31	EUR	1 000 000	1 151 443,89	0,18
Lonza Fin Intl NV 3.875% 23/25.05.33	EUR	2 500 000	2 656 749,93	0,41
Lottomatica SpA 7.125% 23/01.06.28	EUR	3 500 000	3 724 329,63	0,58
Dana Fin Lux Sàrl 3% 21/15.07.29	EUR	1 000 000	899 314,13	0,14
IPD 3 BV FRN 23/15.06.28	EUR	3 000 000	3 067 120,42	0,47
IPD 3 BV 8% 23/15.06.28	EUR	1 000 000	1 074 438,01	0,17
Wendel SE 4.5% 23/19.06.30	EUR	5 000 000	5 292 396,31	0,82
Playtech Plc 5.875% 23/28.06.28	EUR	500 000	500 367,76	0,08
SCIL IV LLC 9.5% 23/15.07.28	EUR	5 100 000	5 690 820,83	0,88
Cirsa Finance Intl Sàrl 7.875% 23/31.07.28	EUR	3 000 000	3 178 833,75	0,49
Avis Budget Finance PLC 7.25% 23/31.07.30	EUR	4 000 000	4 423 534,45	0,68
Boels Topholding BV 6.25% 23/15.02.29	EUR	3 250 000	3 454 451,14	0,53
Coty Inc 5.75% 23/15.09.28	EUR	2 250 000	2 408 699,26	0,37
Piaggio & C. SpA 6.5% 23/05.10.30	EUR	4 500 000	4 825 165,00	0,75

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Wienerberger AG 4.875% 23/04.10.28	EUR	2 500 000	2 680 902,25	0,41
Accor SA VAR 23/11.04.Perpetual	EUR	3 000 000	3 318 433,03	0,51
Grupo Antolin Irausa SA 3.5% 21/30.04.28	EUR	1 000 000	764 845,00	0,12
Paprec Holding SA 6.5% 23/17.11.27	EUR	2 900 000	3 129 497,28	0,48
Paprec Holding SA 7.25% 23/17.11.29	EUR	3 200 000	3 479 344,35	0,54
Huhtamaki Oyj 5.125% 23/24.11.28	EUR	2 500 000	2 621 665,23	0,41
Iliad SA 5.375% 23/15.02.29	EUR	2 500 000	2 577 244,86	0,40
Loxam Module SAS 6.375% 23/31.05.29	EUR	3 000 000	3 120 700,57	0,48
Ephios Subco 3 S.a r.l. 7.875% 23/31.01.31	EUR	3 500 000	3 637 305,00	0,56
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			489 945 684,69	75,85
IQVIA Inc 2.25% 21/15.03.29	EUR	2 400 000	2 218 668,00	0,34
OHL Operaciones SA VAR PIK 21/31.03.26	EUR	249 000	243 068,61	0,04
Coop Mur Cem CMC Rav Soc 0% Conv 20/31.12.26	EUR	103 274	103 274,00	0,02
Bcp V Modular Services Fin Plc 6.75% 21/30.11.29	EUR	2 900 000	2 404 948,25	0,37
Teva Pharmaceutical Fin II BV 4.375% 21/09.05.30	EUR	800 000	758 021,11	0,12
TMNL Group Holding BV 5.5% 21/15.01.30	EUR	5 500 000	5 179 799,17	0,80
OI European Group BV 6.25% 23/15.05.28	EUR	700 000	739 934,22	0,11
Banijay Entertainment SAS 7% 23/01.05.29	EUR	5 300 000	5 710 337,78	0,88
Veolia Environnement VAR 23/22.02.Perpetual	EUR	1 500 000	1 588 081,58	0,25
Lottomatica SpA FRN 23/15.12.30	EUR	5 500 000	5 566 986,94	0,86
TOTAL Oblig & valeurs ass. non nego. sur un marche regl.			24 513 119,66	3,79
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées			514 458 804,35	79,64
Telecom Italia Finance SA 7.75% EMTN 03/24.01.33	EUR	2 000 000	2 486 612,19	0,38
Telecom Italia SpA 5.25% EMTN Sen Reg S 05/17.03.55	EUR	700 000	675 913,17	0,10
Casino Guichard Perrachon VAR EMTN Sub 13/31.01.Perpetual	EUR	2 500 000	11 300,00	0,00
Dometic Group AB 3% EMTN Sen Reg S 19/08.05.26	EUR	1 480 000	1 489 290,15	0,23
Renault SA 1.25% EMTN Sen 19/24.06.25	EUR	800 000	774 585,22	0,12
Valeo SA 3.25% EMTN Sen 14/22.01.24	EUR	1 000 000	1 030 048,22	0,16
Casino Guichard Perrachon Step-up EMTN Lk Rating 14/07.02.25	EUR	1 700 000	16 600,50	0,00
Bertelsmann SE & Co KGaA VAR EMTN Reg S Sub 15/23.04.75	EUR	800 000	783 756,20	0,12
Telecom Italia SpA 3.625% EMTN Ser 36 Sen Reg S 16/19.01.24	EUR	347 000	358 732,40	0,06
Telecom Italia SpA 2.375% EMTN Ser 40 17/12.10.27	EUR	3 600 000	3 392 589,34	0,53
Renault SA 1% EMTN Sen 18/18.04.24	EUR	3 000 000	2 989 421,48	0,46
Samsonite Finco Sàrl 3.5% EMTN Sen Reg S 18/15.05.26	EUR	800 000	794 541,33	0,12
Rolls-Royce Plc 0.875% EMTN Ser 7 18/09.05.24	EUR	1 900 000	1 889 015,72	0,29
Telecom Italia SpA 2.875% EMTN Sen Reg S 18/28.01.26	EUR	3 650 000	3 636 406,75	0,56
ThyssenKrupp AG 2.875% EMTN Sen Reg S 19/22.02.24	EUR	3 700 000	3 779 667,08	0,59
Volvo Car AB 2.125% EMTN Sen Reg S 19/02.04.24	EUR	2 800 000	2 829 174,85	0,44
Telecom Italia SpA 2.75% EMTN Sen Reg S 19/15.04.25	EUR	1 750 000	1 743 342,88	0,27
Orano SA 3.375% EMTN Sen 19/23.04.26	EUR	500 000	508 139,67	0,08
RCI Banque SA VAR Sen Sub 19/18.02.30	EUR	1 500 000	1 490 425,17	0,23
Ford Motor Cred Co LLC 1.744% EMTN Sen 20/19.07.24	EUR	1 500 000	1 491 487,87	0,23
Autostrade per l'Italia SpA 1.75% EMTN Ser 3 15/26.06.26	EUR	1 550 000	1 493 219,65	0,23
Orano SA 2.75% EMTN Sen 20/08.03.28	EUR	1 900 000	1 885 818,63	0,29
Ford Motor Cred Co LLC 3.25% EMTN Sen 20/15.09.25	EUR	700 000	698 329,64	0,11
Schaeffler AG 2.75% EMTN Sen 20/12.10.25	EUR	1 800 000	1 780 679,41	0,28
Renault SA 2.375% EMTN Sen Reg S 20/25.05.26	EUR	5 600 000	5 514 519,52	0,83
ZF Finance GmbH 2.75% EMTN 20/25.05.27	EUR	3 500 000	3 395 474,13	0,53
Deutsche Lufthansa AG 3% EMTN Sen 20/29.05.26	EUR	600 000	595 905,49	0,09
Deutsche Lufthansa AG 3.75% EMTN 21/11.02.28	EUR	3 800 000	3 883 250,97	0,60
Cellnex Fin Co SA 2% EMTN 21/15.02.33	EUR	1 700 000	1 483 316,02	0,23
Elis SA 1% EMTN 19/03.04.25	EUR	800 000	778 270,93	0,12
Novelis Sheet Ingot GmbH 3.375% EMTN 21/15.04.29	EUR	2 579 000	2 456 761,85	0,38
ZF Finance GmbH 2% EMTN 21/06.05.27	EUR	3 200 000	3 007 868,94	0,47

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Valeo SA 1% EMTN Ser 12 21/03.08.28	EUR	400 000	353 432,13	0,05
Cellnex Fin Co SA 2% EMTN 21/15.09.32	EUR	1 200 000	1 035 601,11	0,16
Cellnex Fin Co SA 1% EMTN 21/15.09.27	EUR	4 400 000	4 048 244,04	0,63
Dometric Group AB 2% EMTN 21/29.09.28	EUR	4 457 000	3 920 916,06	0,61
Deutsche Lufthansa AG 2.875% EMTN 21/16.05.27	EUR	2 800 000	2 750 017,32	0,43
Renault SA 2.5% EMTN 21/02.06.27	EUR	900 000	877 829,21	0,14
Autostrade per l'Italia SpA 1.625% EMTN 22/25.01.28	EUR	2 400 000	2 247 613,32	0,35
Cellnex Fin Co SA 2.25% EMTN 22/12.04.26	EUR	3 000 000	2 963 932,38	0,46
Orano SA 5.375% EMTN 22/15.05.27	EUR	1 200 000	1 298 343,48	0,20
Covestro AG 4.75% EMTN 22/15.11.28	EUR	2 800 000	3 008 276,01	0,47
Fresenius SE & Co KGaA 5% EMTN 22/28.11.29	EUR	4 000 000	4 299 712,13	0,67
Valeo SA 5.375% EMTN 22/28.05.27	EUR	4 400 000	4 722 712,47	0,73
Electricité de France SA VAR EMTN 22/06.12.Perpetual	EUR	2 400 000	2 639 022,49	0,41
TDC Net A/S 5.618% EMTN 23/06.02.30	EUR	1 900 000	2 057 997,91	0,32
ZF Finance GmbH 5.75% EMTN 23/03.08.26	EUR	3 000 000	3 175 520,66	0,49
Im Group SAS 8% EMTN 23/01.03.28	EUR	3 000 000	2 443 215,00	0,38
Nokia Corp 4.375% EMTN 23/21.08.31	EUR	4 000 000	4 094 829,18	0,63
Volkswagen Intl Finance NV 3.875% EMTN 23/29.03.26	EUR	3 000 000	3 113 429,43	0,48
Terna Rete Elettr Nazionale SpA 3.625% EMTN 23/21.04.29	EUR	4 000 000	4 192 016,94	0,65
TDC Net A/S 6.5% EMTN 23/01.06.31	EUR	2 400 000	2 646 999,71	0,41
WPP Finance Holding SAS 4.125% EMTN 23/30.05.28	EUR	1 000 000	1 057 189,67	0,16
Stora Enso Oyj 4% EMTN 23/01.06.26	EUR	1 800 000	1 864 478,80	0,29
ZF Europe Finance BV 6.125% EMTN 23/13.03.29	EUR	2 000 000	2 167 876,34	0,34
Elo SA 6% EMTN 23/22.03.29	EUR	1 100 000	1 137 196,77	0,18
Fresenius SE & Co KGaA 5.125% EMTN 23/05.10.30	EUR	1 500 000	1 636 353,69	0,25
Valeo SA 5.875% EMTN 23/12.04.29	EUR	2 500 000	2 721 457,72	0,42
H&M Finance BV 4.875% EMTN 23/25.10.31	EUR	1 200 000	1 295 266,52	0,20
IHG Finance LLC 4.375% EMTN 23/28.11.29	EUR	2 000 000	2 081 511,20	0,32
Imerys SA 4.75% EMTN 23/29.11.29	EUR	1 500 000	1 533 438,52	0,24
TOTAL Autres titres de creances			130 528 895,58	20,20
TOTAL Titres de creances			130 528 895,58	20,20
BNP Paribas Mois ISR IC Cap	EUR	67	1 577 291,22	0,24
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			1 577 291,22	0,24
TOTAL Titres d OPC			1 577 291,22	0,24
ARD Finance SA VAR PIK Sen Reg S 19/30.06.27	EUR	2 349 440	58 736,00	0,01
Ball Corp 0.875% Sen 19/15.03.24	EUR	9 600	42 000,00	0,01
Transp Aereos Portug SGPS SA 5.625% Sen 19/02.12.24	EUR	30	84 375,00	0,01
Getlink SE 3.5% 20/30.10.25	EUR	2 900	50 750,00	0,01
Coty Inc 4.75% 18/15.04.26	EUR	1 500	35 625,00	0,01
Emeria SAS 7.75% 23/31.03.28	EUR	4 300	166 625,00	0,02
Officine Maccaferri SpA 5.75% 23/31.12.24	EUR	79,559	2 287,32	0,00
TOTAL Coupons et dividendes			440 398,32	0,07
CdtDiv Titres EUR	EUR	-1 030 319,18	-1 030 319,18	-0,16
DebDiv Titres EUR	EUR	120 124,04	120 124,04	0,02
TOTAL Autres dettes et créances			-910 195,14	-0,14
TOTAL Dettes et creances			-469 796,82	-0,07
BNPPSecS France CHF	CHF	204,92	220,43	0,00
BNPPSecS France EUR	EUR	628 910,98	628 910,98	0,10
BNPPSecS France USD	USD	106 582,14	96 493,72	0,01
TOTAL Avoirs			725 625,13	0,11
A/V EUR USD 3101223	EUR	2 308,2	2 311,34	0,00
A/V EUR USD 3101223	USD	-2 524,8	-2 285,82	0,00
A/V EUR CHF 310124	CHF	4 535 380,14	4 888 943,73	0,75
A/V EUR CHF 310124	EUR	-4 791 059,84	-4 791 059,84	-0,74

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
A/V EUR USD 310124	USD	1 187 931,3	1 073 997,93	0,17
A/V EUR USD 310124	EUR	-1 082 232,86	-1 082 232,86	-0,17
A/V EUR USD 310124	USD	40 584,48	36 690,64	0,01
A/V EUR USD 310124	EUR	-37 155,65	-37 155,65	-0,01
A/V EUR USD 310124	EUR	4,8	4,81	0,00
A/V EUR USD 310124	USD	-5,28	-4,78	0,00
A/V EUR USD 310124	EUR	5 464,75	5 472,47	0,00
A/V EUR USD 310124	USD	-6 013,88	-5 444,64	0,00
A/V EUR CHF 310124	EUR	7,38	7,37	0,00
A/V EUR CHF 310124	CHF	-6,94	-7,47	0,00
A/V EUR CHF 310124	EUR	3 152,12	3 146,41	0,00
A/V EUR CHF 310124	CHF	-2 962,86	-3 187,09	0,00
A/V EUR CHF 310124	CHF	94 201,52	101 515,96	0,02
A/V EUR CHF 310124	EUR	-100 171,86	-100 171,86	-0,02
TOTAL Opérations à terme			90 540,65	0,01
TOTAL Disponibilités			816 165,78	0,12
Cion de gestion	CHF	-5 641,13	-6 068,05	0,00
Cion de gestion	EUR	-776 807,61	-776 807,61	-0,12
Cion de gestion	USD	-1 848,83	-1 673,83	0,00
Autres Comm. et hon.	EUR	-78 444,33	-78 444,33	-0,01
TOTAL Frais			-862 993,82	-0,13
TOTAL TRESORERIE			-516 624,86	-0,08
TOTAL ACTIF NET			646 057 004,29	100,00

Note : Les positions sur contrats financiers sont reprises dans le tableau de hors bilan.

INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES
PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU REGLEMENT (UE)
2019/2088 ET A L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
REGLEMENT (UE) 2020/852

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SCOR SUSTAINABLE EURO HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique: 969500TAL8XRZVUUY970

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En favorisant des émetteurs ayant un meilleur profil ESG, le Fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales ("E/S").

La notation ESG de l'émetteur est basée sur une échelle unique de notation ESG : des notes allant de A+ à D-, A+ étant la note la plus élevée possible. Concrètement, la notation ESG moyenne du portefeuille devait être supérieure à la notation ESG moyenne de l'univers d'investissement calculée après avoir retiré les 20% de titres les moins bien notés de cet univers d'investissement. L'équipe de gestion a exclu systématiquement les titres dont les émetteurs ont une notation ESG égale à D- et les titres dont les émetteurs n'ont pas de notation ESG. En outre, le Fonds a mis en œuvre des exclusions normatives et sectorielles alignées sur les valeurs de SCOR Investment Partners.

Comme démontré ci-dessous, les caractéristiques ont été atteintes.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte des caractéristiques E/S promues sont :

A- La part des investissements ayant une exposition à, ou des liens avec les exclusions normatives et sectorielles, qui doit rester à 0% en permanence : Au 31 décembre 2023, 0% des investissements avaient des liens avec les exclusions normatives et sectorielles.

B- La notation ESG moyenne du portefeuille : Au 31 décembre 2023, la note ESG moyenne du portefeuille était C+ (2,26).

Les notes ESG moyennes des sous-univers étaient respectivement :

High Yield: C (2,24)

Investment Grade: C+ (2,44)

100% des émetteurs étaient notés.

C- La notation ESG moyenne de l'univers d'investissement après avoir retiré les 20% de titres les moins bien notés de cet univers d'investissement : Au 31 décembre 2023, les notes ESG moyennes des univers d'investissement après avoir retiré les 20% de titres les moins bien notés de cet univers d'investissement étaient respectivement :

High Yield: C (2,22)

Investment Grade: C+ (2,44)

D- La part des investissements réalisés dans des fonds monétaires français et/ou européens ayant un label ESG : Au 31 décembre 2023, 100% des fonds monétaires français et/ou européens avait un label ESG.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 31 décembre 2022, les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte des caractéristiques E/S promues étaient :

A- La part des investissements ayant une exposition à, ou des liens avec les exclusions normatives et sectorielles, qui doit rester à 0% en permanence : Au 31 décembre 2022, 0% des investissements avaient des liens avec les exclusions normatives et sectorielles.

B- La notation ESG moyenne du portefeuille : Au 31 décembre 2022, la note ESG moyenne du portefeuille était C+ (2,26).

Les notes ESG moyennes des sous-univers étaient respectivement :

High Yield: C (2,24)

Investment Grade: B- (2,51)

100% des émetteurs étaient notés.

C- La notation ESG moyenne de l'univers d'investissement après avoir retiré les 20% de titres les moins bien notés de cet univers d'investissement : Au 31 décembre 2022, les notes ESG moyennes des univers d'investissement après avoir retiré les 20% de titres les moins bien notés de cet univers d'investissement étaient respectivement :

High Yield: C (2,23)

Investment Grade: B- (2,50)

D- La part des investissements réalisés dans des fonds monétaires français et/ou européens ayant un label ESG : Au 31 décembre 2022, 100% des fonds monétaires français et/ou européens avait un label ESG.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental et social ?**

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

En 2022, le Fonds a pris en compte au niveau de l'investissement, les principales incidences négatives suivantes :

- Emissions de GES,
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles,
- Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable,
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité,
- Rejets dans l'eau,
- Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs,
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé,
- Mixité au sein des organes de gouvernance,
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques),
- Absence de politiques de prévention des accidents du travail,
- Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Ces indicateurs sont collectés par émetteur. Si les PAI sont disponibles via le provider externe ISS ESG, alors ils sont collectés tels quels. Le cas échéant, ils sont collectés à partir de données publiques ou transmises directement par l'émetteur. Une analyse interne évalue ensuite les investissements selon les 13 critères ci-dessus.

Les projets qui ne répondent pas aux exigences minimales concernant les critères énumérés peuvent être exclus. En 2023, aucun émetteur n'a été exclu sur cette seule base.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2023, les 15 principaux investissements du fonds étaient :

ISSUER	SECTOR	COUNTRY	%NAV
TELEFONICA EUROPE BV	WIRELINES	ESPAGNE	6,67%
TELECOM ITALIA SPA	WIRELINES	ITALIE	4,17%
FORVIA SE	AUTOMOTIVE	FRANCE	3,76%
CELLNEX FINANCE CO SA	WIRELESS	ESPAGNE	3,57%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	UTILITY_OTHER	FRANCE	3,40%
RENAULT SA	AUTOMOTIVE	FRANCE	3,37%
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	AIRLINES	ALLEMAGNE	3,24%
ALTICE FRANCE SA	WIRELESS	FRANCE	3,24%
SOFTBANK GROUP CORP	WIRELESS	JAPON	3,13%
GRIFOLS SA	HEALTHCARE	ESPAGNE	3,09%
ILIAD SA	WIRELINES	FRANCE	3,07%
ZF FINANCE GMBH	AUTOMOTIVE	ALLEMAGNE	2,79%
VALEO SE	AUTOMOTIVE	FRANCE	2,55%
VODAFONE GROUP PLC	WIRELESS	ROYAUME-UNI	2,52%
LOXAM SAS	CONSTRUCTION	FRANCE	2,33%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



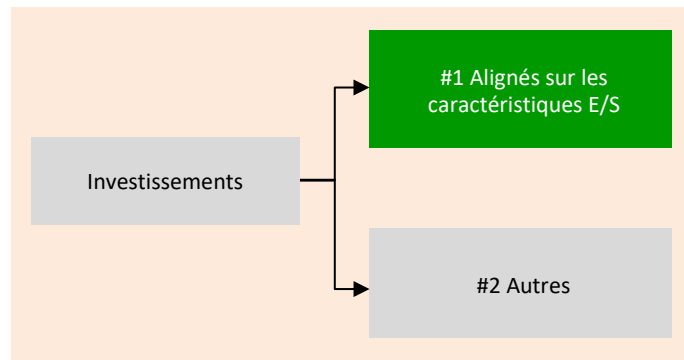
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

99,84% du fonds a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues par le fonds (#1B).

Les 0,16% restant étaient constitués de liquidités et n'ont suivi aucune garantie environnementale ou sociale minimale (#2).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 décembre 2023, les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants :

SECTOR	%NAV	%NAV hors cash et mmf
WIRELINES	12,62%	12,64%
GAMING	4,55%	4,55%
MEDIA ENTERTAINMENT	3,81%	3,82%
HEALTHCARE	6,02%	6,03%
LODGING	2,12%	2,12%
BUILDING MATERIALS	2,37%	2,37%
UTILITY_OTHER	2,15%	2,15%
ENVIRONMENTAL	1,88%	1,88%
DIVERSIFIED_MANUFACTURING	3,15%	3,16%
AIRLINES	3,10%	3,10%
PACKAGING	4,41%	4,42%
CONSTRUCTION_MACHINERY	2,39%	2,39%
REFINING	0,47%	0,47%
PAPER	1,02%	1,02%
FOOD AND BEVERAGE	2,31%	2,32%
METALS AND MINING	1,34%	1,34%
CONSUMER_PRODUCTS	1,97%	1,98%
RAILROADS	0,45%	0,45%
RETAIL_REITS	0,10%	0,10%
ELECTRIC	2,85%	2,85%
AUTOMOTIVE	12,57%	12,59%
AEROSPACE/DEFENSE	0,29%	0,29%
TRANSPORTATION_SERVICES	3,11%	3,12%
SUPERMARKETS	0,19%	0,19%
RETAILERS	2,72%	2,72%
PHARMACEUTICALS	3,85%	3,86%
LEISURE	0,19%	0,19%
TECHNOLOGY	2,27%	2,28%
INDUSTRIAL_OTHER	1,39%	1,39%
CHEMICALS	2,98%	2,98%
CONSUMER_CYCLICAL_SERVICES	1,52%	1,52%
CABLE_SATELLITE	2,18%	2,19%
WIRELESS	7,52%	7,53%
Money market funds	0,24%	
Cash & equivalent	-0,08%	
TOTAL	100,00%	100,00%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent les limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

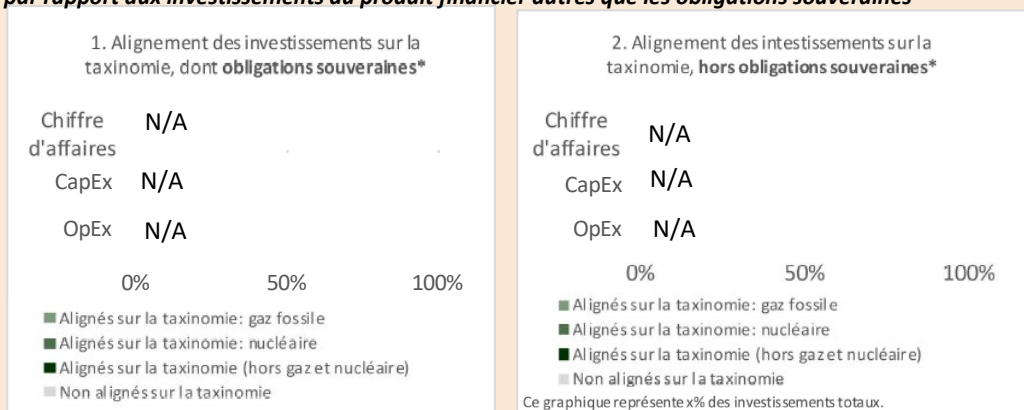
- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.


¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements "#2 Autres" sont constitués de liquidités et d'équivalents de liquidités utilisés comme liquidités auxiliaires, qui ne suivent aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

1. Le Fonds a systématiquement exclu certains émetteurs et secteurs sur la base des exclusions normatives et sectorielles de la Société de Gestion.
2. L'équipe de gestion a effectué une analyse ESG afin d'attribuer à chaque émetteur une note ESG et a privilégié les émetteurs ayant la meilleure note d'un point de vue extra-financier tout en excluant systématiquement les titres dont les émetteurs ont une note ESG égale à D- et les titres dont les émetteurs n'ont pas de note ESG.
3. La notation extra-financière moyenne du portefeuille calculée (hors les liquidités et les actifs acquis dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds) est restée supérieure à la notation extra-financière moyenne des 80% des valeurs les mieux notées des sous-univers respectifs.
4. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds n'a investi que dans des fonds monétaires français et/ou européens bénéficiant d'un label ESG.
5. Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
6. L'équipe de gestion a mis en œuvre sa stratégie d'engagement avec les émetteurs. En effet, SCOR Investment Partners considère que le dialogue entre les parties prenantes est un outil essentiel pour faire évoluer les pratiques et les comportements. Encourager et inciter les entreprises à adopter les meilleures pratiques est au cœur de la stratégie d'investissement durable de SCOR Investment Partners. L'équipe de gestion a donc engagé des discussions (questionnaires ou meeting) avec les émetteurs, dans le but d'améliorer leurs performances ESG générales. A ce stade

seuls les émetteurs notés par la méthodologie de notation interne font partie du périmètre de la stratégie d'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.